



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 2 juillet 2026

N° 2 – D. 02.07.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Bilan 2025-2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, VAN DER HEIJDE Caroline, DUDEK Milan, WARIN Malo, LABRECHE Samara, DOULAT Léonce, ENJOLRAS Paul, TARGE Boris, BOLZE Catherine, HUGELE Fabrice, RIOLI Virginie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BARRIERE Florian (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), GAUSSIER Éric (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à MONDET Julie), MATTMANN Patricia (donne procuration à DANJEAN Vincent), STOMBELLINI Coralie (donne procuration à WARIN Malo), SAKPA Samuel (donne procuration à BOLZE Catherine), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n° 5 – D. 03.07.2025 du conseil d'administration du 3 juillet 2025 relative au Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH),
Vu le passage en commission permanente le 22 juin 2026,

Considérant que le bilan 2025-2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) se décline en plusieurs volets : étudiants, ressources humaines, patrimoine et numérique ;

Considérant le bilan 2025-2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le bilan 2025-2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	8
Nombre de votants	42
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le bilan 2025-2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) en annexe.

Publié le : 17/07/2026

Transmis au Rectorat le : 17/07/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 2 juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Rapport d'exécution à N+1 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap pour la période 2025-2030 : volet 1, accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Le présent rapport d'exécution porte sur la première année de mise en œuvre de la période 2025-2030, soit l'année universitaire 2025/2026. Il a été élaboré par la directrice du Service accueil handicap (SAH) et la vice-présidente vie étudiante qui, à l'UGA, est en charge des questions liées au handicap des étudiants. Il repose sur les données collectées au sein du SAH, en lien avec les référents handicap de l'établissement et auprès des services et des partenaires avec lesquels il collabore : SSE, SUAPS, DCCST (Direction de la Culture et de la Culture Scientifique et Technique), Crous Grenoble Alpes. Il a été présenté et discuté en vice-présidence vie étudiante le 21 mai 2026.

L'enjeu du volet 1 du SDPH 25-30 est d'assurer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap (ci-après « ESH »), de la L1 au doctorat, dans un contexte de hausse très forte, depuis plusieurs années, du nombre d'ESH, de diversification des types de handicap (maladies psychiques par exemple), d'apparition de situations individuelles de plus en plus complexes, au sein de l'écosystème de l'établissement et des contraintes de ce dernier.

Ce volet contient 4 axes :

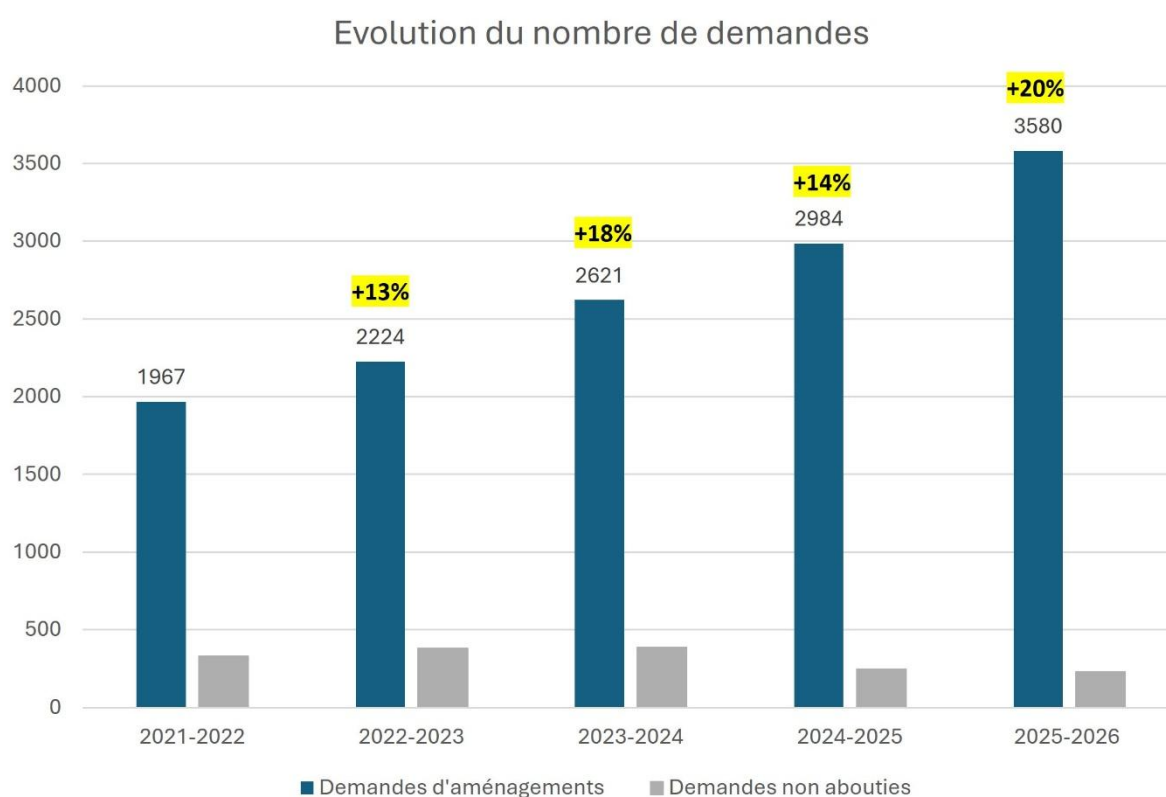
1. renforcer l'accueil et l'accompagnement des ESH
2. rendre les formations plus accessibles aux ESH
3. favoriser la participation à la vie étudiante et de campus
4. sensibiliser au handicap, former à l'accessibilité.

Contexte :

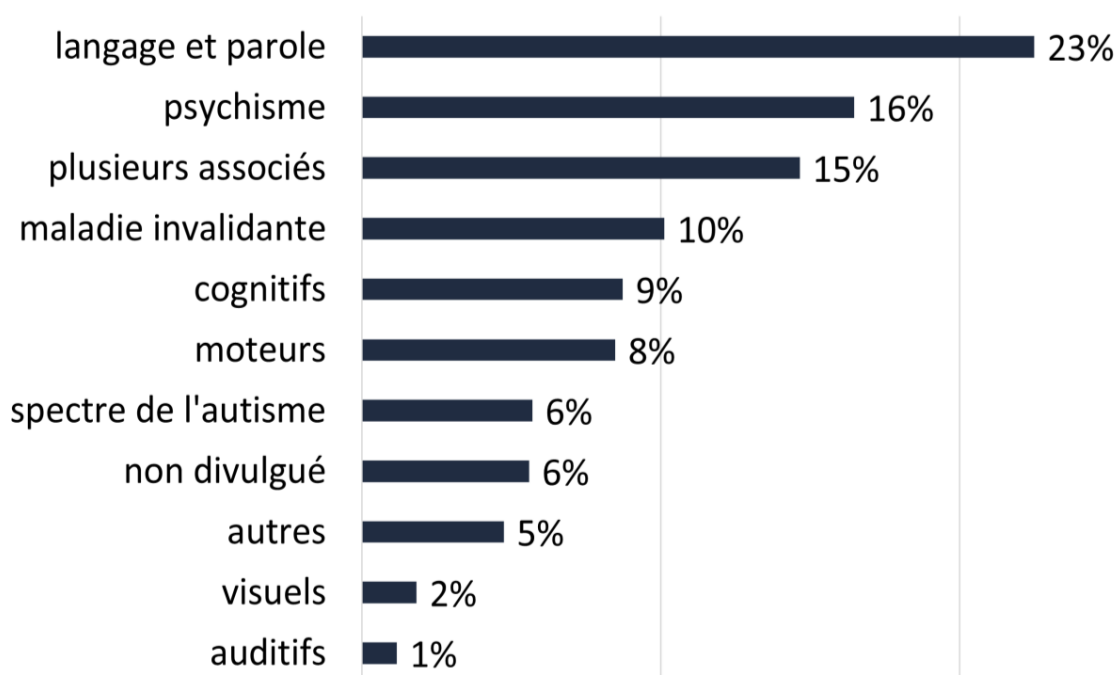
Le nombre de demandes d'aménagement par les étudiants en situation de handicap est en **hausse constante** depuis de nombreuses années. Cette hausse atteint **20% de demandes supplémentaires** en 2025-26 par rapport à l'année dernière.

Cela correspond à 3 580 demandes d'aménagements et à **3 353 étudiants** réellement accompagnés, c'est-à-dire qui sont allés au bout de leur démarche et pour lesquels un plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) a été proposé.

Evolution du nombre de demandes de 2021 à 2026 :



Typologie des troubles des ESH qui ont été accompagnés en 2024/2025 :



Selon les données médicales recueillies et transmises à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour 2024/2025, les situations de handicap invisible sont largement majoritaires. Au total, 54% des ESH ont un trouble du langage ou de la parole ou du psychisme ou cognitif ou encore du spectre de l'autisme. Si l'on considère que les handicaps représentés dans les catégories « plusieurs associés », « non divulgué » et « autres » relèvent également de ces catégories de troubles (ce qui est effectivement constaté dans le cadre de l'accompagnement de ces étudiants), la proportion s'élève alors à près de **80 % de handicaps invisibles**.

Répartition des ESH entre les composantes académiques et transversales de l'UGA, et les établissements partenaires :

	Nbre d'ESH	% des ESH accompagnés par le SAH
Composantes académiques de l'UGA		
Grenoble INP - UGA, Institut d'ingénierie et de management	246	9,0%
Sciences Po Grenoble - UGA	67	2,4%
ENSAG - UGA, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble	28	1,0%
EUT	498	18,2%
FdS	370	13,5%
H3S	1005	36,7%
Faculté de Droit + Faculté d'Economie + Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)	345	12,6%
Composantes transversales de l'UGA		
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	3	0,1%
Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA Valence dont STAPS)	46	1,7%
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)	63	2,3%
Etablissements partenaires de l'UGA		
Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)	54	2,0%
Ecole Supérieure d'Art et Design (ESAD)	4	0,1%
MEDIAT Rhône-Alpes (service interuniversitaire)	8	0,3%
Total général	2737	100,0%

NB/ Afin de faciliter la lecture, les données relatives à la Faculté de Droit, à la Faculté d'Economie et à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) ont été regroupées même si elles ne constituaient pas encore la 7^{ème} composante académique en 2024/2025.

Nombre et pourcentage d'ESH dans les composantes élémentaires de l'UGA hors établissements-composantes :

Composantes élémentaires de l'UGA, hors établissements-composantes	Nbre d'ESH	Nbre d'inscrits	Pourcentage d'ESH/
			nbre d'inscrits
UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)	169	1414	12,00%
Institut Universitaire de Technologie 1 de Grenoble (IUT1)	226	2241	10,10%
UFR Langage, Lettres Arts du Spectacle, Information et Communication (LLASIC)	195	2223	8,80%
UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)	231	2737	8,40%
Département Licence Sciences et Technologies (DLST)	209	2574	8,10%
UFR Informatique, Mathématiques, Mathématiques Appliquées de Grenoble (IM2AG)	69	851	8,10%
Institut Universitaire de Technologie 2 de Grenoble (IUT2)	206	2699	7,60%
UFR Sociétés, Cultures et Langues Étrangères (SoCLE)	135	1911	7,10%
Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)	52	757	6,90%
Institut Universitaire de Technologie de Valence (IUT Valence)	66	1119	5,90%
Faculté de Droit	205	3477	5,90%
UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS Grenoble)	91	1821	5,00%
UFR Physique, Ingénierie, Terre, Environnement, Mécanique (PHITEM)	49	1045	4,70%
UFR de Chimie et de Biologie	43	1007	4,30%
Faculté d'Economie	88	2267	3,90%
Faculté de Pharmacie	56	2232	2,50%
Faculté de Médecine	128	5902	2,20%

Les étudiants en situation de handicap à l'Université Grenoble Alpes sont accompagnés par plusieurs acteurs complémentaires :

- **Le Service Accueil Handicap (SAH) de l'UGA** est situé à MUSE (Maison Universitaire des Services à l'Étudiant), sur le domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères. Il constitue l'interlocuteur principal des étudiants en situation de handicap et des acteurs du handicap de l'établissement. Il reçoit les demandes d'aménagements de cursus et d'examen, les analyse et accompagne les étudiants tout au long de leurs démarches, jusqu'à l'élaboration du plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) et à la notification des aménagements d'examen par la direction des composantes.

Le service est composé de 13 personnes :

- 1 directrice
- 2 gestionnaires administratives : gestion RH des aides humaines ; recrutement et gestion des preneurs de notes ; communication du service

- 1 chargée d'accueil : accueil et gestion administrative des demandes d'aménagement ; élaboration des PAEH simples (dits « PAEH admin »)
- 8 chargés d'accompagnement (6,5 ETP) : accompagnement et suivi individuel des étudiants ; entretiens visant à l'évaluation des besoins concrets d'aménagements compensatoires envisageables dans leur formation, en fonction des préconisations médicales ; lien avec les formations et les référents handicap.
- 1 chargée d'accessibilité : accessibilité bâtiminaire. Conseille et accompagne les ESH pour que l'environnement soit le plus adapté possible : logiciels spécifiques ; accès à des ouvrages numériques ; amplificateurs audios ; aide au repérage sur le campus et aux déplacements.
- 1 chargé d'insertion professionnelle (0,5 ETP) : Aide à la recherche de stage et d'emploi pour les étudiants en situation de handicap ; mise en relation avec un réseau d'entreprises handi-accueillantes et développement de ce réseau.

Le recrutement d'une quatorzième personne est prévu à la mi-juin. Cette personne sera chargée du déploiement du programme Atypie-Friendly au sein de l'UGA.

- **Le Service de santé étudiante (SSE)**, également implanté à MUSE, ainsi que le **Centre Santé Jeunes de Valence (CSJV)**, assurent les consultations médicales nécessaires à l'établissement des avis médicaux relatifs aux demandes d'aménagements formulées par les étudiants et le suivi de ces derniers. Le pôle handicap du SSE (pôle PHARE) est composé de 4 médecins (env. 1 ETP), 1 neuropsychologue (0,8 ETP) et deux secrétaires médicales (1 ETP). Le SSE propose des groupes de psychoéducation et des groupes de parole destinés aux étudiants présentant un TSA, ainsi qu'un accompagnement individuel pour certains d'entre eux.
- Le **service social du Crous** intervient également dans cet accompagnement. Deux assistantes sociales référentes tiennent des permanences hebdomadaires dédiées aux étudiants en situation de handicap et les accompagnent dans leurs démarches d'accès aux aides du quotidien, notamment en matière de logement adapté, de bourses, de prestations sociales ou de transport.
- Au sein des composantes élémentaires et académiques, un réseau de quelque **90 référents handicap**, BIATSS et enseignants ou enseignants-chercheurs (qui travaillent souvent en binôme) participe à la mise en œuvre concrète des aménagements de cursus et d'examens, et assure un accompagnement de proximité des étudiants en situation de handicap.

- Enfin, près de **330 étudiants** sont mobilisés dans le cadre d’emplois étudiants pour assurer différentes aides humaines indispensables, notamment en tant que preneurs de notes, secrétaires d’examen ou tuteurs.

Il est à noter que le SAH est un service sous tension, avec un fort turn-over, qui est resté un an sans direction directe (de décembre 2024 à décembre 2025), avec un intérim assuré par la directrice de la vie étudiante pendant cette période. La nouvelle directrice du Service Accueil Handicap a pris ses fonctions à la fin du premier semestre 2025/2026. 3 nouvelles chargées d’accompagnements sont arrivées respectivement en novembre, décembre 2025 et mars 2026, ainsi qu’une nouvelle chargée d’accueil en février 2026, en remplacement des agents qui ont quitté le service.

Synthèse

Le SAH fait face à une augmentation structurelle et continue des demandes d’accompagnement, en lien avec la progression du nombre d’étudiants en situation de handicap inscrits à l’UGA. Cette évolution, issue notamment des effets de la loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, est observée à l’échelle nationale et s’inscrit dans une dynamique durable d’accroissement des besoins d’accompagnement. À ce jour, le réseau APACHES (Association des Professionnels d’Accompagnement du Handicap dans l’Enseignement Supérieur) estime que le pic de demande, et donc de charge pour les services, n’a pas encore été atteint.

En 2025/2026, l’essentiel du travail a porté sur l’axe 1 du SDPH 25-30 : « renforcer l’accueil et l’accompagnement des étudiants en situation de handicap » était l’enjeu le plus urgent et le plus problématique qui avait identifié durant les réunions de travail visant à élaborer le schéma directeur. C’est également le domaine qui concentrait le plus d’insatisfaction, voire de souffrance, chez les usagers, leurs familles et les personnels. Les améliorations apportées au parcours des étudiants ont produit des résultats tangibles, reconnus et appréciés par les usagers comme par les équipes.

Cet objectif a mobilisé une part importante de l’énergie du SAH et de la vice-présidence vie étudiante : de janvier à juin 2025 pour l’analyse de l’existant et l’élaboration d’une nouvelle procédure, puis depuis septembre 2025 pour sa mise en œuvre, dans un contexte marqué par des difficultés RH. Les moyens supplémentaires accordés au service ont principalement permis de compenser les arrêts de travail, sans pour autant absorber une part significative de l’augmentation de la charge d’activité.

Un travail a également été engagé sur l’axe 2 « rendre les formations plus accessibles aux ESH » et les effets sont attendus à moyen terme.

L’axe 3, « favoriser la participation à la vie étudiante et de campus », reste encore à approfondir.

Enfin, l'axe 4 « sensibiliser au handicap, former à l'accessibilité » s'inscrit dans une démarche globale portée par l'UGA, notamment en articulation avec le volet RH. Des actions sont d'ores et déjà menées et appelées à se poursuivre, même si elles demeurent encore insuffisantes au regard des besoins. C'est néanmoins sur cet axe que les marges de progression apparaissent les plus importantes. La relance du partenariat avec le programme Atypie-Friendly constitue à ce titre un levier encourageant. Le recrutement d'une chargée de projet en juin 2026 devrait permettre des avancées concrètes dès 2026/2027. Les ressources apportées par ce partenariat, riches et nombreuses offriront des perspectives d'amélioration significative des actions de formation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des étudiants en situation de handicap, et pas uniquement des étudiants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND).

Bilan des principales actions menées

Les objectifs étaient multiples : s'adapter à l'augmentation des effectifs, améliorer la procédure d'établissement du PAEH afin de la rendre plus fluide et plus efficace, tout en réduisant les délais d'attente pour les étudiants·es. Il s'agissait également de faciliter le parcours des étudiant·es, de mettre à disposition des usager·es une information claire et accessible, en se plaçant du point de vue des étudiant·es et de leurs familles, ainsi que de tester de nouvelles solutions d'accompagnement.

Simplification de la procédure d'établissement du plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) (axe 1)

De janvier à juin 2025, des réunions de travail d'une durée de 2h se sont tenues tous les 15 jours, réunissant la vice-présidente vie étudiante, des membres du SAH et du SSE. Le but était d'analyser la procédure d'établissement du PAEH qui prévalait alors pour établir un bilan (engorgement des différents services, délais d'attente beaucoup trop longs, manque de clarté et de lisibilité, insatisfaction généralisée...), trouver les causes des dysfonctionnements et proposer des améliorations à court terme, à mettre en place dès la rentrée 2025-26. 6 actions transformantes ont été identifiées : mise en place de la portabilité des aménagements durant le cycle de formation, des aménagements du baccalauréat lorsque cela était possible¹, mise en place d'un accueil handicap unique SAH/SS (cf infra), création

¹ Le décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 permet la portabilité des aménagements du baccalauréat, ainsi que leur maintien tout au long du cursus conduisant au diplôme ou au titre préparé. Ces possibilités n'étaient pas exploitées jusque-là à l'UGA.

d'un nouvel outil informatique de suivi et de gestion des ESH en lieu et place de l'outil existant, Themis (cf infra) et amélioration de la communication vis-à-vis des étudiants et de leurs familles. Le but était de rendre la procédure d'établissement du PAEH plus simple, plus efficace et plus claire, pour l'ensemble des acteurs.

Cette simplification repose également sur la possibilité ouverte de recourir à un avis médical externe. Pour l'année 2025/2026, 112 dossiers sont concernés. Cette évolution fait suite à un relevé de décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de l'Isère du 7 janvier 2021, qui reconnaît que tout médecin est en capacité d'étudier un dossier de demande d'aménagement d'examens et d'émettre un avis sur les adaptations nécessaires des conditions d'examen ou de concours.

Enfin, cette simplification passe par une augmentation significative du traitement administratif des demandes lorsque la situation le permet. Dans les cas les plus simples, les étudiants peuvent désormais obtenir un PAEH sans rendez-vous avec un chargé d'accompagnement. Le plan est alors établi directement par les gestionnaires administratives ou la chargée d'accueil sur la base des justificatifs transmis. Ces dossiers sont désignés sous le terme de « PAEH Admin », par opposition aux « PAEH CA », réalisés par les chargés d'accompagnement. Cette évolution a conduit à une hausse de 35 % des PAEH Admin par rapport à l'année précédente, avec 879 dossiers traités en 2025/2026 contre 651 en 2024/2025.

Comparaison des bilans chiffrés 2024/2025 et 2025/2026 :

	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Variation /N-1
1ères demandes	1388	1418	1769	+25%
renouvellements	1233	1566	1811	+16%
total demandes	2621	2984	3580	+20%
demandes non abouties	362	223	227	+2%
total PAEH	2259	2761	3353	+21%
délai obtention PAEH (jours)	53,9	35,6	21,2	-40%

Le délai moyen pour obtenir un PAEH (depuis l'enregistrement de la demande d'aménagements en ligne jusqu'à la transmission du PAEH à l'étudiant et à sa mise à disposition sur Themis pour les composantes) a baissé de 40% cette année avec la nouvelle procédure : **21,2 jours en 2025/2026 contre 35,6 jours en moyenne en 2024/2025** et de 61 % en deux ans, **53,9 jours en 2023/2024**. Les étudiants obtiennent ainsi leur PAEH près de **2,5 fois plus rapidement** qu'il y a deux ans.

Au **Service de Santé Etudiante (SSE)**, une baisse de 30 % des consultations handicap est observée, avec 1039 consultations en 2025/2026 contre 1 468 en 2024/2025. Cette évolution

s'accompagne d'une forte réduction des délais d'accès aux rendez-vous : **le délai moyen est désormais d'environ 11 jours contre 45 jours en 2024/2025**. Cette amélioration résulte de l'effet combiné de la portabilité des aménagements, du recours aux avis médicaux externes et de l'augmentation du nombre de créneaux de consultations handicap ouverts.

L'année précédente, le SSE constituait un point de saturation majeur dans le traitement des demandes, entraînant des délais importants dans l'instruction des dossiers par le SAH. Cette situation d'engorgement a donc désormais été largement résorbée.

Par ailleurs, en 2025/2026, 306 avis médicaux ont été établis pour l'année universitaire et 599 pour la durée complète des études. Ces derniers permettront aux étudiants concernés de bénéficier de la portabilité des aménagements tout au long de leur cursus.

- ➔ La nouvelle procédure qui a été mise en place a ainsi permis de **diminuer par 4 les délais de rendez-vous au SSE et par 1,7 les délais d'obtention d'un PAEH** établi par le SAH. Les étudiants ayant engagé leur démarche dans les temps ont ainsi pu bénéficier des aménagements dès leurs premiers examens, ce qui n'était pas le cas en 2024-25.

Proportion de demandes non abouties au cours des cinq dernières années :

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Demandes d'aménagements	1967	2224	2621	2984	3580
Hausse en %		13%	18%	14%	20%
Demandes non abouties	330	380	362	223	227
En proportion du nombre de demandes	17%	17%	14%	7%	6%

Certains étudiants ne vont pas au bout de la démarche. Le nombre de demandes non abouties a diminué ces deux dernières années. 223 en 2024/2025 et 227 en 2025/2026 contre 385 en 2023/2024 et 380 en 2022/2023.

La proportion de demandes non abouties diminue alors que le nombre de demandes a doublé sur cette période : cela peut traduire une amélioration de l'efficacité du service ainsi qu'une réduction du découragement des étudiants au cours de leurs démarches.

Hausse constante du nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés chaque année :

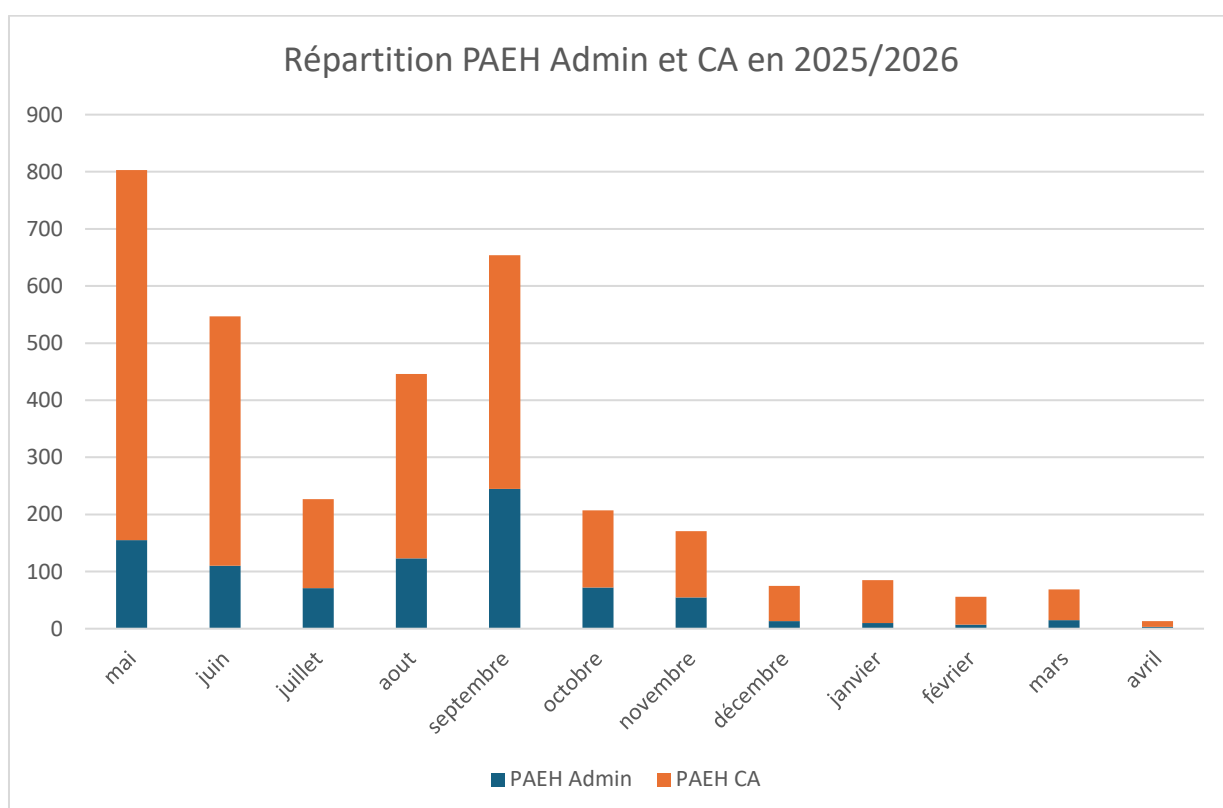
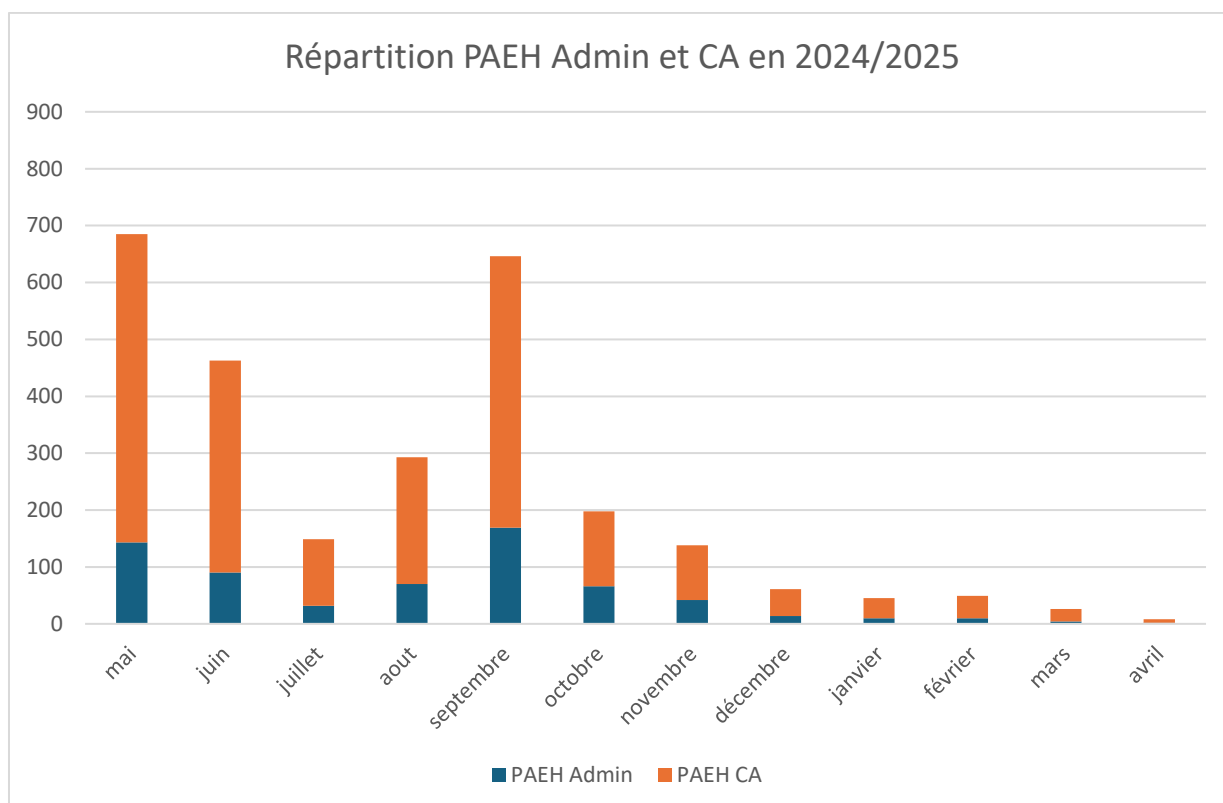
	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre de demandes d'aménagements	1979	2239	2621	2984	3580
Nombre de PAEH réalisés	1638	1859	2236	2761	3353
Dont PAEH Admin	334	355	350	651	879
Dont PAEH CA	1294	1503	1886	2110	2474
Nombre d'étudiants suivi par chargé d'accompagnement	370	334	343	384	450

Depuis l'année dernière, la charge totale du SAH (augmentation du nombre de PAEH réalisés) a augmenté de **21 %**.

La charge de travail liée au côté administratif de l'accueil (« PAEH Admin ») a augmenté de **35 %** (recrutement d'un renfort administratif au 1^{er} semestre depuis 2025/2026).

La charge de travail des chargés d'accompagnement (« PAEH CA ») a augmenté de **17 %**.

Répartition entre des PAEH ayant fait l'objet d'un traitement administratif (« PAEH Admin ») et d'un suivi individuel (« PAEH CA ») en 2024-25 et en 2025-26 :



La part de traitement administratif des demandes (« PAEH Admin ») est passée de 23,6 % en 2024/2025 à 26,2 % en 2025/2026.

Les effets de la portabilité tout au long du cursus n'ont pas encore été ressentis au SAH avec toujours une augmentation de la charge de travail des chargés d'accompagnement de 17% encore cette année. Les efforts sont dirigés pour augmenter la part administrative des renouvellements notamment grâce à la portabilité.

Mise en place d'un accueil unique handicap (axe 1)

Cela s'inscrit dans l'axe 1 « Renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap », objectif 2 « À l'arrivée à l'université : améliorer la procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap ». Cette organisation vise à fluidifier les relations entre les différents acteurs dans une logique de parcours usager.

La mise en place d'un accueil unique fait suite à plusieurs constats :

- Les difficultés de joignabilité du service PHARE (service handicap du SSE), dont le secrétariat n'était ouvert que six demi-journées par semaine, avec une seule demi-journée dédiée à l'accueil physique.
- Les délais de rendez-vous importants au sein des principaux services concernés.
- La multiplicité des interlocuteurs et la complexité du parcours usager, contribuant à désorienter les étudiants. Ces derniers peinent notamment à distinguer les missions du service PHARE et du SAH et perçoivent fréquemment l'UGA comme un interlocuteur unique, alors que leurs démarches mobilisent en réalité plusieurs services dont les interactions restent peu systématiques.
- Un manque de communication entre les accueils du pôle PHARE du SSE et du SAH.

Le dispositif repose désormais sur un point d'entrée unique pour les étudiants, avec un accueil physique et téléphonique centralisé au SAH à MUSE, accessible via un numéro unique. Cette organisation permet de clarifier le parcours des usagers, de simplifier les démarches et d'améliorer l'accessibilité du dispositif grâce à une augmentation des plages de permanence et à une meilleure coordination des rendez-vous entre le Service Accueil Handicap (SAH) et le Service de santé étudiante (SSE). Les étudiants pourront ainsi bénéficier ainsi d'une réduction des délais d'attente et des démarches administratives, contribuant à une amélioration globale de l'expérience usager.

L'accueil unique permettra également une meilleure coordination entre les services, avec une vision partagée des dossiers et de la charge de travail. Chaque service conserve toutefois ses missions propres : le SSE assure la gestion des dossiers médicaux tandis que le SAH reste en charge des PAEH. Les agents ont été formés aux procédures et outils des deux services afin de pouvoir orienter et informer efficacement les étudiants, quel que soit leur interlocuteur.

Le fonctionnement du dispositif repose sur une équipe mutualisée composée d'agents du SAH et de secrétaires médicales du SSE, organisée autour de plusieurs espaces d'accueil et de

gestion administrative. Cette organisation favorisera la continuité de service, une meilleure gestion des périodes de forte activité et une amélioration des conditions de travail des personnels, notamment par une réduction des interruptions et de la charge mentale liées à l'accueil.

L'accueil unique est actuellement en phase de lancement. L'objectif est qu'il soit pleinement opérationnel pour faire face au pic d'activité de la prochaine rentrée 2026/2027 et de mesurer les bénéfices à court et moyen terme de cette nouvelle organisation. Les indicateurs de suivi retenus seront les délais de prise de rendez-vous dans chaque service, le délai d'obtention d'un PAEH ainsi que l'indice de satisfaction des étudiants.

Le développement d'un nouvel outil pour la gestion et le suivi des étudiants : OASIS (axe 1)

Cette action s'inscrit dans l'axe 1 « Renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap », objectif 2 « À l'arrivée à l'université : améliorer la procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap », action 1.1.2.4 « Améliorer les outils de gestion, de suivi et de pilotage des étudiants en situation de handicap ».

Elle vise à moderniser et sécuriser les outils de gestion et de suivi des étudiants en situation de handicap afin d'améliorer le suivi des parcours, la coordination entre les acteurs et l'efficacité globale du dispositif d'accompagnement.

Dans ce cadre, le logiciel actuellement utilisé (Thémis), basé sur la solution Sphinx, sera remplacé. Cet outil apparaît en effet sous-dimensionné au regard des besoins, insuffisamment sécurisé et générant une maintenance annuelle lourde, mobilisant plusieurs semaines d'intervention.

Pour accompagner cette transition, un développeur a été recruté en décembre 2025 et mis à disposition par la DNUM dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an. Il est chargé de l'adaptation et du développement de la solution cible. En amont, une chargée de mission avait été recrutée en 2025 pour une durée de six mois afin d'élaborer le cahier des charges du nouvel outil. Le développement est mené en lien étroit avec la direction du SAH ainsi que des chargés d'accompagnement référents de l'outil actuel.

Le nouvel outil repose sur l'adaptation du logiciel open source OASIS, développé et utilisé par l'Université de Bordeaux.

Ce choix vise à répondre aux besoins spécifiques de l'UGA en tant que grand établissement et poursuit plusieurs objectifs :

- simplifier la gestion de la base de données des étudiants en situation de handicap ;

- assurer l’interopérabilité avec d’autres logiciels (Apogée, Pégase, Affluences, logiciel de prise de rendez-vous du SSE, etc.) ;
- garantir un suivi partagé, fluide et sécurisé de la procédure par l’ensemble des acteurs concernés ;
- dématérialiser l’ensemble du processus d’accompagnement jusqu’à la génération du Plan d’Accompagnement de l’Étudiant en Situation de Handicap (PAEH).

La mise en service de ce nouvel outil est prévue pour le printemps 2027, sous réserve de finalisation des développements et des phases de test.

Les indicateurs de suivi associés à cette action sont : le délai d’obtention du PAEH validé et signé par la composante (notification) et le niveau de satisfaction des utilisateurs du système, qu’ils soient professionnels ou usagers.

La structuration du réseau des référents handicap à l’échelle de l’UGA (axe 1)

Cela s’inscrit dans l’axe 1 « Renforcer l’accueil et l’accompagnement des étudiants en situation de handicap », objectif 3 « Le rôle des référents handicap en composante », action : « Structurer le réseau des référents handicap à l’échelle de l’UGA » (Action 1.1.3.2) .

Animation du réseau des référents handicap

Un réseau d’environ 90 référents handicap (BIATSS et enseignants ou enseignants-chercheurs) est animé à travers des rencontres trimestrielles, pilotées conjointement par la vice-présidente Vie étudiante et la directrice du SAH.

Ces rencontres se déroulent également en présence des membres du SSE et réunissent en moyenne une cinquantaine de participants à chaque session.

Elles poursuivent les objectifs suivants :

- partager les bilans d’activité ainsi que les évolutions réglementaires et organisationnelles ;
- présenter, harmoniser et diffuser les procédures ;
- favoriser les échanges de pratiques entre composantes ;
- renforcer la coordination entre les référents et les services support.

L’indicateur de suivi : nombre de référents handicap présents aux rencontres. En moyenne 44 personnes présentes pour les rencontres de 2025/2026.

Groupe de travail sur les aménagements d'examens et de cursus

Un groupe de travail spécifique a été mis en place d'identifier les aménagements les plus complexes à mettre en œuvre de proposer des solutions concrètes et établir des préconisations.

Il réunit environ 25 participants, en concertation avec les composantes, les référents handicap, les chargés d'accompagnement, ainsi que des professionnels de santé (médecin et neuropsychologue), la VP Vie étudiante et la direction du SAH.

Formation des accompagnants d'étudiants à besoins spécifiques

Un dispositif de formation est également déployé à destination des nouveaux accompagnants référents handicap et des coordonnateurs ESHN/EAHN. Cette formation conjointe, assurée par le SPBS et le SAH, est organisée à raison de deux sessions par an, réunissant 10 à 15 participants par session, et mise en œuvre depuis l'année 2024/2025.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- comprendre et situer son rôle au sein du réseau d'acteurs intervenant auprès des étudiants à besoins spécifiques (EBS) à l'UGA ;
- être en capacité d'identifier et d'analyser les besoins des étudiants ;
- contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement adapté en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette structuration globale du réseau permet de renforcer la cohérence institutionnelle du dispositif, d'améliorer la qualité de l'accompagnement et de développer une culture commune de l'inclusion au sein de l'université.

Le renforcement de la communication vers les futurs étudiants en situation de handicap et leurs familles (axe 1)

Dans le cadre de l'axe 1 « Renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap » et plus particulièrement de l'objectif 1 visant à « faciliter la transition secondaire-université, les transitions intercycles et interuniversités », le SAH a poursuivi le développement de ses actions de communication à destination des futurs étudiants en situation de handicap et de leurs familles (action 1.1.1.3.)

Le SAH a renforcé sa présence sur les principaux événements d'orientation des lycéens. Lors du Salon de l'Étudiant de Grenoble, une conférence dédiée à la présentation du dispositif d'accompagnement à l'université a été tenue et un agent du service était présent sur le stand iCampus, avec un espace de confidentialité pour répondre aux questions des étudiants et de leurs familles. Cette action a permis d'accueillir 34 visiteurs, dont 9 dans l'espace confidentiel, pour une fréquentation globale de 501 personnes sur le stand. Le SAH a

également participé au Forum Post-Bac de Valence, à la Journée du Lycéen avec quatre stands dédiés (43 visites recensées) ainsi qu'à la Journée Portes Ouvertes de l'IUT2 (10 visites).

En parallèle, l'information sur la procédure de Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en Situation de Handicap (PAEH) a été renforcée grâce à plusieurs supports de communication. En 2025, 702 exemplaires du flyer « T'as fait ta DA ? » (demande d'aménagements) ont été diffusés, en complément d'une version numérique. Un second flyer présentant la procédure PAEH a été imprimé à 1 500 exemplaires et distribué sur 35 sites de Grenoble et Valence. Une vidéo explicative accessible via QR code complète ce dispositif ; elle a été consultée 64 fois en ligne depuis sa mise en ligne en novembre 2025.

Ces actions contribuent à une meilleure connaissance des dispositifs d'accompagnement et permettent aux futurs étudiants d'anticiper leurs démarches. En s'engageant plus tôt dans la procédure d'aménagement, ils augmentent leurs chances de disposer de leurs adaptations dès le début de l'année universitaire. Cette dynamique est suivie notamment à travers le pourcentage d'étudiants qui effectuent leur demande d'aménagement de manière précoce. Les périodes cibles étant avant la fin du mois de septembre pour les premières demandes et avant la fin du mois de juin pour les renouvellements. En 2025/2026, 56% des premières demandes (991 sur 1769) avaient été effectuées avant la fin du mois de septembre et 69,6 % des renouvellements (1260 sur 1811) avaient été demandés avant la fin du mois de juin. Ces valeurs sont similaires à celles de l'année 2024/2025, 57,7 % (818 sur 1418) et 70,4% (1102 sur 1566) respectivement, indiquant que les efforts méritent d'être poursuivis.

Pour les années à venir, l'objectif est de poursuivre le renforcement de la communication en augmentant le nombre de journées portes ouvertes couvertes par le SAH, avec la participation d'au moins un chargé d'accompagnement par événement, et en continuant à améliorer les outils d'information et de sensibilisation destinés aux futurs étudiants et à leurs familles.

L'optimisation de l'adhésion au programme Atypie-Friendly (axe 4)

Cette action s'inscrit dans l'axe 4 « Sensibiliser au handicap, former à l'accessibilité », (Action 1.4.1.5).

Le programme Atypie-Friendly est une initiative nationale portée par l'Université de Toulouse visant à favoriser un enseignement supérieur plus inclusif pour les étudiants et personnels présentant un trouble du neurodéveloppement (TND), notamment les troubles du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les troubles spécifiques des apprentissages (troubles dys). Il s'inscrit dans la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement.

À l'UGA, cette thématique est particulièrement importante puisque près de 50 % des étudiants suivis par le pôle handicap du Service de Santé Étudiante présentent un TND. Une convention de partenariat lie l'UGA au programme Atypie-Friendly depuis 2018 pour une durée de dix ans. Dans la perspective des deux dernières années de cette convention, l'établissement souhaite renforcer le déploiement du programme en l'articulant davantage avec sa politique handicap et les orientations du Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap 2025-2030. Cette dynamique a été réaffirmée par la signature de la charte Atypie-Friendly le 5 mars 2026 par le président de l'UGA, Yassine Lakhnech, en présence du responsable national du programme, Bertrand Monthubert.

Atypie-Friendly constitue un levier important pour l'UGA grâce aux nombreuses ressources qu'il met à disposition : formations, outils pédagogiques, actions de sensibilisation, méthodologies d'accompagnement et partage de bonnes pratiques entre établissements. Le programme s'appuie sur un réseau national de 37 établissements d'enseignement supérieur, organisé autour de groupes de travail thématiques, d'équipes locales d'accompagnement et d'une coordination nationale basée à Toulouse.

À l'UGA, la directrice du Service Accueil Handicap et la vice-présidente Vie étudiante assurent le rôle de référentes du programme. Afin de soutenir son déploiement, une chargée de projet Atypie-Friendly a été recrutée pour un CDD de 18 mois qui débute le 15 juin 2026. Elle aura pour mission de coordonner l'équipe locale, développer les partenariats internes et externes, organiser des actions de sensibilisation aux TND, faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur ainsi que favoriser l'insertion professionnelle des étudiants concernés.

La relance de ce partenariat représente une opportunité majeure pour renforcer l'axe « Sensibiliser au handicap, former à l'accessibilité » de la politique handicap de l'UGA. Les ressources et l'expertise apportées par Atypie-Friendly bénéficieront non seulement aux personnes présentant des TND, mais contribueront plus largement à améliorer les actions de formation, d'accompagnement et d'inclusion en faveur de l'ensemble des étudiants en situation de handicap.

BILAN DES ACTIONS SDPH 2025-2030											
VOLET : L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap											
N°	AXES	N°	OBJECTIFS	N°	ACTIONS inscrites au SDPH	ACTIONS réalisées en 2025	directions/comp osantes	nom de la personne en charge de l'action	IMPACTS des mesures (jalons /indicateurs)	PROJECTIONS sur les prochaines années (préciser le détail des actions qui seront menées)	date de prévision de la réalisation
1.1	1 -Renforcer l'accueil et l'accompagnement nt des étudiants en situation de handicap	1.1.1	1 - Faciliter la transition secondaire-université, les transitions intercycles et interuniversités		Renforcer les échanges entre l'université et l'enseignement secondaire	-Informations sur la procédure PAEH : flyer et vidéo de présentation accessible par QR code. -Présentation du SAH et des aménagements possibles à l'université aux lycéens de l'unité soins-études de la clinique du Grésivaudan à La Tronche (19 lycéens le 30/04/26). -Sciences Po Grenoble - UGA : prise de contact systématique avec les candidat.es admis.es s'étant autodéclaré.es en situation de handicap sur Parcoursup : informations (aménagements possibles, description des locaux) et orientation (SAH, CROUS) + entretien individuel à la rentrée si nécessaire ou demandé (échelonnement, sport aménagé) -SAH : prise de contact systématique avec les candidat.es admis.es s'étant autodéclaré.es en situation de handicap sur Parcoursup. Envoi des procédures et formulaires de demande d'aménagements.	SAH / DOIP	Aurélie Bozon	Action annuelle. Indicateurs : -nombre de lycéens rencontrés ou informés -nombre de lycéés relayant les informations -nombre de flyers distribués et à combien d'occasions -nombre de visionnage de la vidéo explicative	-Présenter notre service dans les lycées par le biais d'une courte vidéo qui serait diffusée aux lycéens (réalisée par l'association FI Rouge). Vidéo qui expliquerait le dispositif d'accompagnement et livrerait des témoignages d'étudiants. -Envoyer des kits d'information à destination des lycéens (aménagements possibles, procédures, calendrier).	Rentrée 2027/2028
				1.1.1.2	Réaliser un guide pratique des aménagements des études et des examens, avec un focus spécifique sur le doctorat	Action non démarrée	SAH (plus CED et DES en ce qui concerne le doctorat)	Aurélie Bozon (Nathalie Janin/Cédric Buenerd en ce qui concerne le doctorat)	Jalon : Réalisation d'une première version du guide pratique des aménagements (hors focus spécifique sur le doctorat) Indicateurs : nombre de guide distribués, à combien d'occasions	Rédiger un guide pratique des aménagements pour la licence, le master et le doctorat, une fois que les procédures seront stabilisées. Développer la collaboration avec le CED et la DES pour améliorer et clarifier les acteurs de l'accompagnement des doctorants.	2027/2028
				1.1.1.3	Renforcer la communication vers les futurs étudiants en situation de handicap et leurs familles	Lors des événements d'orientation : -stand au salon de l'étudiant de Grenoble (1 Stand iCampus + 1 agent SAH + 1 zone de confidentialité/calme + 1 conférence): 34 visites dont 9 en zone de confidentialité pour une fréquentation globale de 501 au stand iCampus et 10 000 visiteurs sur le salon -stand DVE avec documents SAH au forum post bac de Valence + 1 agent SAH le vendredi : 1 visite pour fréquentation globale de 106 -4 stands à la journée du lycéen : 43 visites pour une fréquentation globale estimée à 9000 visiteurs -1 stand à la journée porte ouverte de l'UT2 : 10 visites Informations sur la procédure PAEH : -Flyers "t'as fait ta DA ?" : 702 exemplaires imprimés en 2025 (plus diffusion au format numérique) -Flyers expliquant la procédure : 1500 flyers répartis sur 35 points de livraison entre Grenoble et Valence (composantes et services d'accueil) -vidéo de présentation accessible par QR code, visionnée en ligne 64 fois au 20/05/26 depuis la publication le 05/11/2025	SAH/DVE	Aurélie Bozon / Caroline Barbel (chargée de communication du SAH)	Action annuelle. Les étudiants, mieux informés, s'emparent plus tôt du dispositif d'établissement du PAEH, ce qui maximise leurs chances de réussite. Indicateurs : -Pourcentage d'étudiants qui effectuent leur demande d'aménagement de manière précoce. La période cible étant la période s'étalant de leur inscription administrative à la fin du mois de septembre pour les premières demandes et le mois qui suit la réouverture de la plateforme de demande pour les renouvellements (avant la fin du mois de juin). En 2025/2026, 56% des premières demandes (991 sur 1769) avaient été effectuées avant la fin du mois de septembre et 69,6 % des renouvellements (1260 sur 1811) avaient été demandés avant la fin du mois de juin. Ces valeurs sont similaires à celles de l'année 2024/2025, 57,7 % (818 sur 1418) et 70,4% (1102 sur 1566). En 2023/2024 : 58,8 % (636 sur 1082) et 68,2% (803 sur 1178). -Nombre total d'étudiant.es ayant visité les stands d'information sur l'accompagnement du handicap. -Nombre d'étudiants ayant effectué un premier contact avec le SAH avant les inscriptions administratives à l'UGA (possibilité d'anticiper les démarches). 140 avant la rentrée 2024-2025. 141 avant la rentrée 2025-2026. Déjà 134 au 09/06/26.	-Augmenter le nombre de journées portes ouvertes couvertes par le SAH, avec l'objectif que chaque chargé d'accompagnement participe à au moins une journée porte ouverte. -Continuer d'améliorer les outils de communication.	2027/2028
				1.1.1.4	Améliorer l'accueil des étudiants internationaux en situation de handicap en informant en amont, en traduisant les sites et documents	Action pas encore démarrée au SAH Sciences Po Grenoble-UGA : liaison avec le Service Relations internationales concernant les ESH en échange (incoming), intervention en amphi de rentrée (informations et orientation)	SAH/DGDRI/Sciences Po Grenoble - UGA	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2028/2029
		1.1.2	2 - À l'arrivée à l'université : améliorer la procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap	1.1.2.1	Simplifier la procédure d'établissement du plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH)	1. Mise en place de la portabilité des aménagements obtenus pour le baccalauréat et des aménagements d'examen, durant le cycle de formation. 2. Possibilité d' avis médical externe et non des seuls médecins du SSE. 3. Augmentation du traitement administratif des demandes lorsque cela est possible ("PAEH Admin"). 4. Mise en place d'un accueil unique handicap, commun au SAH et au SSE, à partir du 18/05/26.	SAH/SSE (pour l'accueil unique handicap)	Aurélie Bozon / Marie-Hélène Schmidt (pour l'accueil unique handicap)	Procédure plus simple, baisse du délai d'attente pour obtenir un PAEH, facilitation du parcours de l'usager, simplification pour les acteurs du handicap. Indicateurs : 1. délai d'obtention d'un PAEH, entre la demande formulée par l'étudiant et l'obtention du PAEH : 21 jours en 2025/2026 contre 35 en 2024/2025 (1,7 fois moins) et 54 jours en 2023/2024 (2,6 fois moins) . 2. Délai d'attente pour obtenir un rdv médical handicap au SSE : 11 jours en 2025/2026 vs 45 jours en 2024/2025 .	Actions à mener : -évaluation de l'impact de l'accueil unique handicap, débuté le 18/05/26	2027/2028
				1.1.2.2	Clarifier le rôle de chacun des acteurs à l'UGA	-Travail collectif pour établir la nouvelle procédure PAEH (VPVE/SAH/SSE), l'accueil unique handicap (SAH/SSE) : faciliter l' interconnaissance et la collaboration , qui étaient très insuffisantes. -Rencontres trimestrielles VPVE/SAH/SSE/référents handicap en composante. -Présentations du SAH lors des Conseils de directions de composantes, des réunions des responsables de scolarité.	SAH/SSE	Aurélie Bozon / Marie-Hélène Schmidt/Annelie Nuq	-Nouvelle procédure PAEH : de janvier à juin 2025, 2h de réunion tous les 15 jours VPVE/SAH/SSE. -4 réunions en 25/26 : VPVE/SAH/SSE/référents handicap en composantes (en moyenne, une trentaine de participants).	-Analyser régulièrement la nouvelle procédure PAEH et clarifier les rôles de chacun lors de réunions avec les directions de composantes, des responsables de scolarité. -Rédiger un livret récapitulatif du dispositif d'accompagnement.	2027/2028
				1.1.2.3	Fluidifier les relations entre les acteurs, dans une logique de parcours usager : SAH, Service de santé étudiante (SSE), Centre santé jeunes (CSJ) de Valence, services de scolarité en composante, Crous Grenoble Alpes	-Accueil unique handicap SSE/SAH. -Permanences de deux assistantes sociales au SAH. Reprogrammation de réunions bimensuelles avec les assistantes sociales du CROUS. -Réunions mensuelles entre SAH et SSE (invitation en visio du CSJV). -Présentation de bilan/procédures/échanges lors des réunions des responsables de scolarité. -Réunion avec tout le service de scolarité du DSDA, le 24/03/25 au SAH (bilan/procédures/échanges)	SAH/SSE/Service social Crous Grenoble Alpes/UGA	Aurélie Bozon / Marie-Hélène Schmidt / Françoise Chavant	Jalon : évaluation du fonctionnement et de l'impact de l'accueil unique sur les usagers à 6 mois du lancement Indicateurs : -retours d'un comité usagers -tableau de suivi des rendez-vous et renseignements donnés par les agents de chaque service SSE et SAH	-Continuer de faire du lien entre les services acteurs du handicap en les réunissant régulièrement -Favoriser ainsi les échanges et la transmission d'informations en participant régulièrement aux réunions des directions de composantes, des responsables de scolarité.	2027/2028
				1.1.2.4	Améliorer les outils de gestion, de suivi et de pilotage des étudiants en situation de handicap	-Développement en cours du logiciel OASIS (logiciel open source développé et utilisé par l'Université de Bordeaux : Outil pour l'Accompagnement et le Suivi Individualisé des étudiants à besoins Spécifiques), qui remplacera Thémis (sous-dimensionné, peu sûr et nécessitant une maintenance annuelle de plusieurs semaines pour le nettoyage des données entre deux années universitaires). Mise à disposition d'un développeur par la DNUM (CDD de 12 mois) pour le développement de ce nouvel outil. -Participation au déploiement de Pythos (outil de suivi des schémas directeurs pour l'aide au pilotage) Sciences Po Grenoble - UGA : mise en place d'un système sécurisé, permettant aux enseignant.es de consulter les PAEH plus facilement	DNUM/SAH/Direction de l'amélioration continue, qualité	Aurélie Bozon / DNUM : Yann Picot, Thie-Hue Nguyen (OASIS) /Solenne Berrodier (Pythos)	Impacts : -Gestion simplifiée de la base de données des étudiant.es -Interopérabilité avec d'autres outils (Apogée/Pégase Affluences, logiciel de prise de rdv au SSE) -Suivi de la procédure par l'ensemble des acteur.rices -Dématérialisation de la procédure aboutissant à la génération du PAEH Indicateurs : -Délai d'obtention PAEH signé par la composante (notification). -Indicateur de satisfaction des utilisateur.rices	Mise en route au printemps 2027 du nouvel outil de gestion OASIS, qui est en cours de développement.	Début d'utilisation du logiciel prévu pour le printemps 2027 au moment du lancement de la campagne des renouvellements (mi-mai 2027).
				1.1.2.5	Créer et diffuser un guide des bonnes pratiques et une FAQ, alimentés par les acteurs du handicap	Action pas encore démarrée	SAH	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2027/2028
		1.1.3	3 - Le rôle des référents handicap en composante	1.1.3.1	Doter les référent.es handicap d'une lettre de mission	Action prévue mais pas encore démarrée à l'UGA hors établissements-composantes. A Sciences Po Grenoble - UGA, une lettre de mission "référénte handicap pour le volet 1" a été rédigée.	SAH/Etablissements-composantes	Aurélie Bozon / Amélie Nuq/Caroline Bray	Impact : Clarification du rôle et des missions des référents handicap en composante et leur articulation avec le SAH et les services de santé	Action prévue à partir de la rentrée 2026/2027	2026/2027
				1.1.3.2	Structurer le réseau des référents handicap à l'échelle de l'UGA	Rencontres trimestrielles avec les 90 référents handicap (administratifs et pédagogiques).	SAH	Aurélie Bozon / Amélie Nuq	Indicateurs : -nombre de référents présents aux rencontres. Rencontre du 18/12/25 : 49 personnes, rencontre du 05/03/26 : 39 personnes. En moyenne sur ces deux rencontres 44 personnes présentes dont 5 à 7 en distanciel. -Indices de satisfaction des référents handicap	Rencontres à reprogrammer chaque année. Bilan des rencontres en fin d'année et réflexion sur la programmation pour enrichir et améliorer ces rencontres.	2025/2026, pluriannuel
				1.1.3.3	Œuvrer à une meilleure reconnaissance de leur engagement	Action pas encore démarrée	SAH	Aurélie Bozon		Faire un état des lieux des valorisations d'autres types d'engagement au sein de l'université (Assistant de prévention/Coordinateurs SPBS). Engager un dialogue avec le service RH pour valoriser l'engagement des référents handicap.	2027/2028
				1.1.3.4	Structurer et étoffer les ressources et l'offre de formation	Formation des accompagnants d'étudiants à besoins spécifiques : formation destinées aux nouveaux accompagnants référents handicap ou coordonnateurs ESHN/EAHN. Formation conjointe entre SPBS et SAH. Deuxième session pour cette formation qui a eu lieu pour la première fois en 2024/2025. Deux sessions par an avec 10-15 personnes formée à chaque session. Objectifs de la formation : - Savoir se situer dans le réseau d'acteurs autour des EBS à l'UGA - Réaliser ou appréhender l'analyse des besoins d'un EBS - Mettre en place un plan d'accompagnement adapté en lien avec les différents acteurs	SPBS/SAH	Marjolaine Curis/Aurélie Bozon	Indicateurs : -nombre d'accompagnant formés -indice de satisfaction	Continuer d'améliorer et d'enrichir ces formations.	2024/2025, pluriannuelle

1.2	2 - Rendre les formations plus accessibles aux étudiants en situation de handicap	1.2.1	1 - Contribuer à rendre plus accessibles les formations dispensées à l'UGA	1.2.1.1	Renforcer la dimension « inclusion des handicaps » dans l'offre de formation pédagogique de l'UGA, dans une perspective de pédagogie universelle	Groupe de travail sur les aménagements (25 participants : SAH/SSE/VPVE/Référents/Étudiants) : Bilan et pistes d'améliorations. Sciences Po Grenoble - UGA : - Organisation de la formation « La pédagogie inclusive » lors du séminaire de fin d'année (tout personnel) - juillet 2025 - Diffusion d'informations sur les formations UGA (FICEL) et des ressources d'autoformation (Atypie Friendly, Fiches pédagogiques handicap - Sciences Po Paris), capsules vidéo (Université de Montpellier) pour accompagner les collègues vers une meilleur intégration des situations de handicap dans leurs cours	VPVE/SAH/SSE/Composantes	Aurélié Bozon/Amélie Nuq	Facilitation de la mise en œuvre des aménagements. Amélioration des échanges avec les composantes. Livrabile : Guide des aménagements possibles.	Mise en oeuvre des actions prioritaires dès 2026-2027	2026/2027
				1.2.1.2	Favoriser l'assistance humaine (recrutement, valorisation de l'engagement)	Action pas encore démarrée	SAH	Aurélié Bozon/Caroline Barbé	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2027/2028
				1.2.1.3	Améliorer l'articulation entre les outils mis à disposition des étudiants en situation de handicap et des autres étudiants à besoins spécifiques : artistes de haut niveau, AHN ; sportifs de haut niveau, SHN ; étudiants engagés	Travail engagé sur un outil commun de gestion des prises de notes.	SAH/SPBS/DGDformation/DNUM/CAP	Aurélié Bozon/Marjolaine Curis	Facilitation du dépôt des prises de notes, de la mise en commun SPBS et SAH, de l'évaluation des besoins des bénéficiaires et du recrutement des preneurs de notes.	Développement d'un outil avec DNUM et CAP	2027/2028
				1.2.1.4	Créer des espaces d'isolement et de repos adaptés	Projets en cours (Sciences Po Grenoble -UGA, DLST et ARSH). Sciences Po Grenoble - UGA : Réponse à un appel à projet région ARA "Agir pour la réussite étudiante" 2026 : demande de financement d'une salle Snoezelen et de signalisations pour les personnes malvoyantes	SAH/Établissements-composantes/Composantes élémentaires	Aurélié Bozon/directions des établissements-composantes/directions des composantes élémentaires/référents	Indicateurs : nombre de salles de repos	Recenser le nombre de salles existantes	2027/2028, 2028/2029
				1.2.1.5	Anticiper les mobilités internationales des étudiants en situation de handicap	Action pas encore démarrée au SAH Sciences Po Grenoble - UGA : soutien administratif aux candidat.es à la « Bourse d'encouragement à la mobilité internationale » de la CGE (aide financière destinée aux ESH en mobilité internationale)	SAH/DGDRI/ISSO	Aurélié Bozon/	Faciliter l'accès à la mobilité internationale pour les ESH	Action pas encore démarrée	2028/20229
				1.2.1.6	Développer le pair à pair : instaurer un dispositif de parrainage et d'entraide étudiante sous forme de volontariat	Solution de pair-aidance (prestation externe) mise en place pour résoudre une sutation de crise. Bilan à faire.	SAH/SSE	Aurélié Bozon/Hélène Burgy	Améliorer l'inclusion des ESH	Réflexion en cours de partenariat avec le DU pair-aidance de l'UGA (possibilité de stage pour les étudiants avec niveau licence)	2028/2029
				1.2.1.7	Favoriser l'inclusion des étudiants et leur réussite universitaire Développer les stratégies d'apprentissage des étudiants en situation de handicap	-Ateliers Booster ses Neurones : 4 ateliers collectifs (se motiver et le rester/booster naturellement son cerveau/s'organiser pour réussir et être efficace/transformer ses émotions en alliées) encadrés par une enseignante-chercheure en neurosciences de l'UGA également responsable de l'ETC "Affûter ses neurones" ouvert à tous les étudiants de l'UGA ou entretiens individuels . -Au SSE : groupes de psychoéducation et groupes de paroles pour étudiants avec TSA ou suivi	SAH/SSE	Aurélié Bozon/Isabelle Le Brun/Claire Martel	Indicateur : Nombre d'ateliers collectifs proposés (4 en 2025/2026) et nombres d'étudiants présents (26 au total). Nombre de rendez-vous individuels avec Isabelle Le Brun (30 heures d'entretiens pour une vingtaine d'étudiants)	Continuer d'améliorer et d'enrichir ces ateliers.	2025/2026, pluriannuel
				1.2.1.8	Création d'un comité d'usagers au SAH et au SSE	Action pas encore démarrée	VPVE/SAH/SSE	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2028/2029
		1.2.2	2 - Fournir dans les bibliothèques un cadre de travail propice à la concentration et au bien-être, accessible et adapté aux besoins spécifiques	1.2.2.1	Affirmer les bibliothèques universitaires comme centres de ressources, de sensibilisation et de formation à la pluralité des handicaps pour les étudiants et le personnel	- Mise en place des fiches du registre d'accessibilité des bâtiments des BU sur la plateforme Acceslibre (plateforme qui donne des informations sur l'accessibilité des bâtiments) - Formation sur Callisto des personnels des BU dont un module sur les recommandations pour rédiger des documents accessibles - Dispositif handicap droit d'auteur : 15 étudiants ont fait des demandes d'ouvrage au format numérique, 63 ouvrages demandés, 3 ouvrages non disponibles mais des textes de remplacement ont été donnés. - Valence : Dans le cadre du mois de l'égalité, une action de sensibilisation au handicap invisible centrée sur les troubles Dys a été menée, organisée par Sandrine Dusser (enseignante STAPS, référente handicap). Exposition « L'Odyssée des Dys » présentée tout le mois de mars à la bibliothèque universitaire du DSDA. En complément, une table ronde intitulée « L'Odyssée des invisibles » a été organisée le 10/03/26, en partenariat avec le service Égalité, afin de sensibiliser aux réalités des handicaps invisibles.	SAH/BAPSO	Aurélié Bozon/Hélène Burgy	Indicateurs : nombre d'étudiants utilisant ces dispositifs	Les bibliothèques universitaires de l'UGA vont proposer à la rentrée 2026/2027 un service de « Paniers de livre ». Ce service aura pour vocation de faciliter l'accès à la documentation imprimée pour les étudiants. Ces derniers pourront sélectionner en amont les livres et journaux qu'ils souhaitent emprunter, afin de les retirer à l'accueil de la bibliothèque, sans avoir à aller les chercher dans les rayonnages. Modalité de fonctionnement en cours de définition.	2026/2027
				1.2.2.2	S'adapter aux évolutions du secteur de l'édition adaptée et accessible : continuer à fournir une documentation répondant aux besoins des étudiants en situation de handicap	Action pas encore démarrée	SAH/UGA Editions	Aurélié Bozon	Action pas encore démarrée	Créer une collaboration avec UGA Editions	2026/2027
				1.2.2.3	Valoriser les ressources proposées dans certaines bibliothèques de composante, comme des collections de livres et de jeux sur le handicap	Action pas encore démarrée	SAH/BAPSO	Aurélié Bozon	Action pas encore démarrée	Se rapprocher de la mission accessibilité des Bibliothèques universitaires	2026/2027
		1.2.3	3 - Mieux préparer l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap	1.2.3.1	Développer le dispositif « Duo Day » pour l'accueil d'étudiants en situation de handicap	-Le DuoDay est une journée de stage découverte en entreprise pour les personnes en situation de handicap (opération par l'ALGEEI en collaboration avec le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles) -Journée DuoDay du 20/11/25 : 20 ESH de l'UGA ont effectué un stage -Extension du dispositif demandée pour les départements de la Savoie, la Haute-Savoie, la Drôme et l'Ardèche (pour faciliter l'adhésion au dispositif des ESH de l'UGA originaires de ces départements).	SAH	David Agreil	-Indicateur : nombre d'étudiants participant au dispositif 24 étudiants en 2024/2025 20 étudiants en 2025/2026	-Augmenter la participation des étudiants à ce dispositif -Intégrer l'UGA au dispositif en tant qu'employeur accueillant	2027
				1.2.3.2	Créer un réseau d'entreprises et d'organismes « handiacceuillants », pour faciliter la mise en lien des étudiants diplômés en situation de handicap avec les entreprises	participation au salon des talents H+, rencontre d'entreprises motivées	SAH	David Agreil	-Créer du lien avec les entreprises -Indicateurs : nombre d'entreprises rencontrées (création d'un fichier de partenaires)	Organiser un salon du "stage et de de l'alternance" sur l'UGA avec les entreprises handi accueillantes. Arriver à regrouper toutes les synergies de l'UGA en insertion professionnelle.	2028
				1.2.3.3	Formations en alternance et périodes de stage : renforcer les liens avec les différents partenaires et structures d'accueil	- Le chargé d'insertion professionnelle a déjà rencontré une partie des entreprises emblématiques du bassin grenoblois (visite sur site ou visio avec les RH)	SAH	David Agreil	-Garantir un suivi des ESH sur leur lieu de stage et d'alternance par le chargé d'insertion professionnelle du SAH -Indicateurs : nombre de stages ou alternances proposés, nombre d'étudiants suivis lors de leur stage ou alternance	Des visites régulières s'imposent pour garder du lien et faciliter les relations entre l'UGA et les entreprises.	2027
				1.2.3.4	RQTH : informer les étudiants sur la procédure	Prise de contact avec la MDPH	SAH	David Agreil	-Sensibiliser les ESH à l'intérêt d'être reconnu en tant que travailleur handicapé pour un meilleur accès à l'emploi (RQTH) -Indicateurs: nombre d'étudiant.es informés, nombre de demandes de RQTH initiées	Organisation d'actions d'information annuelles visant à accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle, en associant le SSE et le CROUS à cette démarche.	2027
1.3	3 - Favoriser la participation à la vie étudiante et de campus	1.3.1	1 -	1.3.1.1	Intégrer la question de l'accessibilité aux critères d'attribution de subventions aux projets culturels, sportifs, festifs et aux formations dispensées aux associations agréées par l'UGA	Action pas encore démarrée au SAH -Sciences Po Grenoble - UGA : ajout d'une rubrique dans le Guide de la vie associative sur la nécessité de privilégier l'inclusivité dans l'organisation des événements (accessibilité PMR, proposition des événements plus « calmes » en première partie de soirée pendant la semaine d'intégration, introduction d'un sport mixte (handi-valide) lors des Jeux Inter Sciences Po	SAH/DVE service associations et projets étudiants/Sciences Po Grenoble - UGA	Aurélié Bozon/Gaëlle Grillet/Amélie Nuq	Améliorer l'inclusion des ESH dans les projets culturels, sportifs et festifs	Action pas encore démarrée	2026/2027
				1.3.1.2	Poursuivre les efforts pour rendre le sport plus inclusif	-Cours de handi-hockey proposés par le SUAPS en partenariat avec l'association EASL. -Cours "multi-activités" en binôme ESH/étudiant valide. Activités proposées : biathlon, vélo, handi-hockey, cécifoot, basket-fauteuil, volley assis etc. -Intégration prioritaire et activité physique adaptée pour les ESH dans tous les autres cours proposés par le SUAPS.	SUAPS	référents handicap SUAPS : Jean Grenet, Cornelia Smerea	Indicateurs : nombre d'ESH inscrits au SUAPS	-Transmission d'une newsletter semestrielle du SUAPS aux ESH -Flyers avec QR codes dans la salle d'attente du SAH (activités proposées, personnes référentes au SUAPS) -Proposition d'activité sportive et procédure expliquée lors des entretiens avec les CA -Gratuité entrée piscine sur présentation du PAEH à la première séance. -Travailler sur un certificat médical d'aptitude partielle ou d'inaptitude, pour une adaptation de la pratique	2026/2027
				1.3.1.3	Cartographier les lieux culturels de l'agglomération grenobloise et valentinoise en intégrant le critère de	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2028/2029
				1.3.1.4	Poursuivre le partenariat entre le SAH et le Crous Grenoble Alpes pour l'accès des étudiants en situation de handicap à des logements adaptés	Participation du SAH aux 3 commissions logement adapté , attribution de logements pour 101 étudiants	CROUS/SAH	Crous/Aurélié Bozon/Julie Asty	Indicateurs : nombre d'étudiants bénéficiaires do logements adaptés	Continuer les commissions avec participation des deux services	pluriannuel
				1.3.1.5	Faciliter les accès aux restaurants universitaires (coupe-file, insonorisation, salles de restauration calmes...)	Action pas encore démarrée	CROUS	Crous/Julie Asty	Action pas encore démarrée	Action pas encore démarrée	2027/2028

1.4	4 - Sensibiliser au handicap, former à l'accessibilité	1.4.1	1 -	1.4.1.1	Sensibiliser au sport handi	- Prise de contact avec l'association CEMAVI qui va organiser un apathon sur le campus de Saint Martin d'Hères, le 13/06/26 (challenge multisports en équipe handi-valides) - Journée de sensibilisation au handisport organisée sur la place centrale de l'UGA sur le domaine universitaire de Saint Martin d'Hères par le bureau des étudiants en STAPS - Lors des "Rencontre des sites alpins" (Valence, Chambéry, Grenoble) : beach-volley handi, basket-ball handi et biathlon organisés par le SUAPS et la FFSU (fédération française du sport universitaire) - Sensibilisation des étudiants en sciences de l'éducation au handisport via la pratique du basket-ball fauteuil (semestres 1 et 2)	SUAPS/SAH/étudiants	Jean Grenet/Aurélié Bozon/étudiants	Indicateurs : nombres d'événements organisés, nombre de participants.	- Associer le SAH ou le SUAPS à ces événements afin de renforcer la communication à destination des ESH et de recueillir également les données nécessaires aux indicateurs.	2026/2027
				1.4.1.2	Envisager l'organisation d'une journée du handicap (étudiants et personnel)	Organisation de la première Journée de la vie étudiante à l'UGA, sur le modèle de la Journée des formations de l'UGA : conférences, échanges de pratiques, initiatives inspirantes menées dans d'autres universités sur le thème du handicap (24/06/25)	SAH/SSE/VPVE	Arielle Granon/Marie-Hélène Schmidt/Amélie Nuq	Indicateur : nombre de participants	Action à renouveler chaque année.	2025/2026, pluriannuel
				1.4.1.3	Renforcer l'offre de formation et la mise à disposition de ressources facilement accessibles	Envoi à tous les référents handicap des ressources Atypie-Friendly. - Sciences Po Grenoble - UGA : Organisation des « Journées de l'égalité » (dans le cadre du mois de l'égalité de l'UGA) : 4 jours d'ateliers de sensibilisation, de conférences et de rencontres avec des chercheurs et chercheuses	SAH / Sciences Po Grenoble -UGA	Aurélié Bozon/Hélène Burgy/Caroline Bray	Impact : Sensibilisation et formation des enseignants favorisent l'inclusion des ESH	Arrivée d'Hélène Burgy, chargée de projet Atypie-Friendly à partir du 15/06/26 : déploiement du programme	2026/2027
				1.4.1.4	Poursuivre et étendre la formation « mal-être étudiant »	~~Le partenariat UGA/Atypie-Friendly est relancé. Charte signée le 05/03/26, une extension pour le CROUS est envisageable. Recrutement en cours d'une chargée de projet Atypie-Friendly qui sera en charge du déploiement du programme (CDD 18 mois du 15/06/26 au 14/12/27).~~	SSE	Psychologues SSE	Impact : Sensibilisation et formation des enseignants favorisent l'inclusion des ESH et une meilleur accompagnement des étudiants	Action à renouveler chaque année.	2025/2026, pluriannuel
				1.4.1.5	Optimiser l'adhésion au programme Atypie Friendly, en intégrant le Crous Grenoble Alpes	~~Le partenariat UGA/Atypie-Friendly est relancé. Charte signée le 05/03/26, une extension pour le CROUS est envisageable. Recrutement en cours d'une chargée de projet Atypie-Friendly qui sera en charge du déploiement du programme (CDD 18 mois du 15/06/26 au 14/12/27).~~	SAH	Aurélié Bozon/Amélie Nuq/Hélène Burgy	Indicateurs : voir avec arrivée de la chargée de projet	mise en place, coordination et animation d'une équipe locale du programme Atypie-Friendly Organisation d'un partenariat opérationnel avec l'ensemble des acteurs internes à l'établissement (service de santé étudiante, service d'orientation et d'insertion professionnelle, référents handicap dans les composantes, associations d'étudiants, etc) et acteurs externes (CROUS, associations spécialisées, services d'accompagnement médico-social, agence régionale de santé, rectorat, maison départementale des personnes handicapées, etc) Organisation de sensibilisations sur les troubles du neuro-développement Mise en place d'actions de facilitation de la transition lycée-enseignement supérieur Mise en place d'actions de facilitation de l'insertion professionnelle	2026/2027 et jusqu'au 14/12/27
				1.4.1.6	Organiser des échanges de pratiques et développer l'émergence d'une communauté d'accompagnants autour des besoins des étudiants	Rencontres trimestrielles des 90 référents handicap avec SAH/SS/VPVE. Formation des accompagnants d'étudiants à besoins spécifiques : formation destinées aux nouveaux accompagnants référents handicap ou coordinateurs ESHN/EAHN. Formation conjointe entre SPBS et SAH. Deuxième session pour cette formation qui a eu lieu pour la première fois en 2024/2025. Deux sessions par an avec 10-15 personnes formée à chaque session. Objectifs de la formation : - Savoir se situer dans le réseau d'acteurs autour des EBS à l'UGA - Réaliser ou appréhender l'analyse des besoins d'un EBS - Mettre en place un plan d'accompagnement adapté en lien avec les différents acteurs	SAH/SPBS	Aurélié Bozon/Amélie Nuq/Marjolaine Curis/Philippe Groud	Nombre de référents présents aux rencontres : 1ère rencontre le 21/10/25, 2ème rencontre du 18/12/25 : 49 personnes présentes dont 7 à distance. 3ème rencontre des référents handicap du 05/03/26 : 39 personnes. 4ème rencontre prévue le 23/06/26.	Evaluation du dispositif en cours en juin 2026; si positif, poursuite des rencontres de 2026 à 2030.	2025/2026, pluriannuel

BILAN DES ACTIONS SDPH 2025-2030

VOLET : Les ressources humaines - G-INP + UGA (Synthèse)

AXES	Sous-axe	OBJECTIFS	ACTIONS inscrites au SDPH	ACTIONS réalisées en 2025 G-INP + UGA (Synthèse)	IMPACTS des mesures G-INP + UGA (Synthèse)	PROJECTIONS sur les prochaines années G-INP + UGA (Synthèse)
1 - Le recrutement des travailleurs en situation de handicap		1 - Mieux identifier le vivier des bénéficiaires et faire connaître les métiers, les offres d’emploi de l’UGA	Améliorer l’information diffusée auprès des étudiants en situation de handicap sur les recrutements dans les établissements	[UGA] Construction d'un projet d'action avec la DGD RH DEVCO Recrutement, le SAH, la DGD RH DES.	[UGA] S'appuyer sur notre propre vivier étudiant pour recruter.	[G-INP] modification du site web à prévoir pour orienter simplement suir les listes emplois de l'UGA et de Grenoble INP-UGA
			Définir un processus spécifique pour identifier un vivier de recrutement des enseignants-chercheurs via les doctorants et la mutation, dont la mutation prioritaire	[UGA] Remontée annuelle des doctorants/ATER en situation de handicap auprès de la RH lors des campagnes d'emploi.	[UGA] Améliorer le recrutement des enseignants-chercheurs en situation de handicap.	[G-INP] à travailler en commun UGA + collège doctoral
			Poursuivre la politique d’accueil de stagiaires	[UGA] Recrutement d'un stagiaire BOE	[UGA] Faire connaître les postes de l'université.	[UGA] Recrutement de 2 enseignants-chercheurs BOE [G-INP] néant
			Diversifier les canaux de diffusion des offres d’emplois	[UGA] Diffusion des offres au fil de l'eau et concours auprès de Cap emploi, France travail et réseaux sociaux. Diffusion de toutes les offres ouvertes aux personnels en situation de handicap sur notre site emploi notamment pour les concours BOE + dispositif de promotion Publication des offres sur le site.	[UGA] Faire connaître nos offres d'emploi auprès d'un large public.	[G-INP] relancer les publication vers Cap Emploi [UGA] Poursuivre cette large diffusion.
			Développer les partenariats dans l’emploi handicap	[G-INP] Participation au DuoDay. Passage par Cap Emploi 38 pour le recrutement d'apprentis [UGA] Signature de la 3è convention de cofinancement entre l'université et le FIPHFP pour la période 2025-2028, avec un budget total de 999 307 €, financé à 41,59 % par l'université et 58,41 % par le FIPHFP. Cette convention vise notamment à recruter 12 personnes par an afin d'atteindre un taux d'emploi de 6 % d'ici 2028. Utilisation des réseaux professionnels des acteurs du domaine au sein de l'UGA.	[G-INP] néant [UGA] Faire connaître nos offres d'emploi auprès d'un large public.	[G-INP] maintien des partenariats [UGA] Poursuivre cette large diffusion.
		2 - Développer les recrutements d'agents en situation de handicap	Intégrer un volet spécifique au handicap dans chaque dialogue de gestion (campagne d’emplois)	[G-INP] volet intégré [UGA] Volet spécifique au handicap dans chaque dialogue de gestion en place. Au 31 décembre 2025, le taux d’emploi direct des BOE à l’université est de 5,87% des agents de l’université. L’université a recruté 16 agents BOE en 2025, dont 1 agent ayant plus de 50 ans et a proposé 4 promotions par le dispositif expérimental	[G-INP] accompagnement vers l'emploi titulaire de contractuels IATS reconnus TH [UGA] Améliorer le recrutement des agents en situation de handicap dans l'établissement.	[G-INP] s'appuyer sur les réseaux RH en composante pour identifier les titularisations possibles de contractuels TH [UGA] 48 recrutements au total entre 2025-2028.
			Développer les recrutements spécifiques des bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOE) en soutenant les responsables hiérarchiques dès le recrutement, y compris d'apprentis et de doctorants	[UGA] -2 agents ont été titularisés suite à un recrutement spécifique BOE, dont un apprenti (article L332-2 et CGFP) ; -2 agents par les recrutements spécifiques BOE (article L332-2 et CGFP)	[UGA] Améliorer le recrutement des agents en situation de handicap dans l'établissement.	[G-INP] Sensibiliser le recrutement sur l’infomration à faire aux recruteurs en cas de recrutement TH. En cas d'identification de recrutement TH, prévoir un point avec le responsable pour vérifier quels seraient ses besoins.
			S'engager à doubler le nombre de contrats doctoraux handicap obtenus de la part du Ministère, dans la limite de 2 par an et soutenir les situations de prolongation de thèse en lien avec la situation de handicap.	[UGA] Poursuite de l'engagement à doubler le nombre de contrats doctoraux handicap obtenus de la part du Ministère, dans la limite de 2 par an et soutenir les situations de prolongation de thèse en lien avec la situation de handicap. 4 prolongations de doctorats BOE, 2 financés par le ministère, 2 par l'université.	[UGA] Permettre aux doctorants BOE de finaliser leurs thèses malgré les difficultés liées à la situation de handicap.	[UGA] Poursuivre l'engagement.
		3 - Accueillir et intégrer les agents en situation de handicap	Partager un processus d’intégration suite aux recrutements BOE	[UGA] Processus existant depuis 2018. La DGD RH DES mission diversité - handicap a rencontré lors d’entretien individuel l'ensemble des agents ayant eu un recrutement spécifique BOE ou une promotion BOE en 2025 pour : - Les informer sur les aides, les accompagnements possibles, le traitement de la confidentialité et s’assurer de sa bonne intégration au sein de son service. - Identifier et réaliser les aménagements nécessaires en impliquant les acteurs/actrices concerné-e-s.	[UGA] Informer les agents BOE sur les aides possibles et leurs droits.	[G-INP] à lancer au niveau grand établissement [UGA] Poursuivre ce processus d'intégration.
			Anticiper l’arrivée des agents en réalisant des aménagements matériels	[UGA] Sur les 6 agents qui ont bénéfice d’un recrutement spécifique BOE ou une promotion BOE en 2025 : Un agent n'a pas eu besoin d'aménagement spécifique; 3 ont bénéficié d'aménagement et ceci sont en place ; 2 agents ont des aménagements qui sont en train d’être mis en place.	[UGA] Permettre aux agents de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoin de santé.	[G-INP] à lancer au niveau grand établissement [UGA] Poursuivre ce processus d'intégration.

2 - L'accompagnement des carrières	maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap	1 - Instaurer un climat de confiance pour améliorer le recensement des agents en situation de handicap	Identifier les agents non reconnus mais employés au sein de l'UGA	[UGA] Processus de communication des situations de RQTH avec l'acceptation des agents centralisé vers la DES et provenant de la médecine du travail, la DES, la DEVCO recrutement, la DGCP...La DGDH DES mission diversité - handicap 47 de nos agents préalablement suivis ont eu une première reconnaissance BOE en 2025 : 11 EC, 6 Doctorants/ATER, 9 BIATSS A, 9 BIATSS B et 12 BIATSS C.	[UGA] Permettre aux agents de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoin de santé et les informer sur les aides possibles et leurs droits. .	[G-INP] travailler avec le réseau RH de proximité et sensibiliser les agents aux handicaps invisibles courants [UGA] Poursuivre ce processus.
			Répondre aux besoins d'information spécifique des agents, et notamment des agents nouvellement recensés en situation de handicap, par un rendez-vous spécifique	[G-INP] gestion réalisée par les RH de proximité au moment de la prise de fonction pour échanger sur les aménagements de poste. Prise de relai par la DRH en cas de besoins d'information plus spécifiques. [UGA] La DGDH DES mission diversité - handicap a proposé aux 47 agents nouvellement recensés un entretien individuel pour : - Les informer sur les aides, les accompagnements possibles et le traitement de la confidentialité. - Identifier et réaliser les aménagements nécessaires en impliquant les acteurs concernés.	[UGA] Permettre aux agents de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoin de santé et les informer sur les aides possibles et leurs droits. .	[UGA] Poursuivre ce processus.
		2 - Compenser et accompagner le handicap par des solutions d'aménagements répondant aux besoins des agents en situation de handicap	S'engager dans une politique volontariste d'accompagnement pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap	[UGA] Le Directeur de l'environnement social et la chargée de la diversité et du handicap (DGDH DES) ont accompagné lors de rendez-vous individuel en présentiel, par téléphone ou en visioconférence 118 agents en situation de handicap, ou entamant des démarches de reconnaissance.	[UGA] Permettre aux agents de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoin de santé et les informer sur les aides possibles et leurs droits. .	[UGA] Poursuivre ce processus.
			Mobiliser et adapter tout au long de la carrière l'ensemble des dispositifs de compensation du handicap	[UGA] 90 agents ont bénéficié d'aménagements en 2025 (95% sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi). Les agents qui n'ont pas de reconnaissance sont en train de constituer un dossier de RQTH ou ont déposé leur dossier et sont en attente de réponse de la MDPH. Il faut savoir que le délai d'attente pour une réponse de la MDPH est de 6 mois à 1 an en Isère. Il s'agit de 99 actions (Un agent peut avoir bénéficié d'un ou plusieurs aménagements.) pour une valeur totale de 187 976,57€.	[UGA] Permettre aux agents de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoin de santé.	[UGA] Poursuivre ce processus.
			Développer les partenariats nécessaires pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents	[UGA] Élaboration et signature d'une troisième convention de cofinancement entre l'université et le FIPHFP pour la période 2025-2028, avec un budget total de 999 307 €, financé à 41,59 % par l'université et 58,41 % par le FIPHFP. Cette convention vise notamment à recruter 12 personnes par an afin d'atteindre un taux d'emploi de 6 % d'ici 2028. Réseau des correspondants handicap du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Pas de réunion organisée. Handipacte :21 mars et le 12 septembre : E-reseau des employeurs conventionnés ; rencontre des employeurs conventionnés ; Réseau Handicap de la FP 38 : 23 mai : Rencontres des employeurs du réseau.	[UGA] Développer les possibilités pour mieux répondre aux besoins des agents.	[G-INP] répondre à la demande de responsables et d'équipes qui souhaiteraient avoir un échange sur un handicap particulier avec une association dédiée. Pas de conventionnement avec le FIPHFP prévu au regard de la taille de l'établissement qui ne le justifie pas. [UGA] Poursuivre ce processus.
			Engager un marché public pour l'achat de mobilier ergonomique et adapté	[G-INP] fait [UGA] En septembre 2025, renouvellement du marché des mobiliers adaptés (bureaux à hauteur variable, fauteuils ergonomiques ...) à hauteur de 127 500 euros sur 3 ans. Il convient de noter que ce marché est commun avec Grenoble INP-UGA et qu'il nécessite un important travail mené avec la Direction des achats.	[UGA] Permettre d'acquérir des équipements à des prix négociés et adaptés aux situations.	[UGA] Poursuivre ce processus.
			Soutenir les doctorants en situation de handicap ayant besoin d'une prolongation	[UGA] Le Directeur de l'environnement social et la chargée de la diversité et du handicap (DGDH DES) proposent un rendez-vous individuel à l'ensemble des doctorants BOE pour : - Les informer sur les aides, les accompagnements possibles, le traitement de la confidentialité et s'assurer de sa bonne intégration au sein de son service. - Identifier et réaliser les aménagements nécessaires en impliquant les acteurs/actrices concerné-e-s. 4 prolongations de doctorats BOE, 2 financés par le ministère, 2 par l'université.	[UGA] Permettre aux doctorants BOE de finaliser leurs thèses malgré les difficultés liées à la situation de handicap.	[G-INP] dépend du CED [UGA] Poursuivre l'engagement.
	accompagner le reclassement et la reconversion professionnelle des personnes déclarées inaptes	3 - Aller au-delà du maintien dans l'emploi en prenant en compte l'agent en situation de handicap dans tous les aspects de la vie professionnelle	Évaluer et mettre en oeuvre des actions pour améliorer la QVTC des agents en situation de handicap	[G-INP] prise en charge des trajets domicile travail par taxi, utilisation des modalités offertes par la circulaire horaires et congés, télétravail dérogatoire à 3j/Semaine [UGA] CESU 2025 pour 98 agents en situation de handicap d'un montant de 100 €/an.	[UGA] Améliorer les conditions de vie des agents VOE	[G-INP] engager une réflexion sur les trajets domicile/travail [UGA] Poursuivre l'engagement.
			Poursuivre une logique d'accompagnement des publics en situation de handicap et ne pouvant être maintenus dans leurs postes actuels (y compris en amont des situations sur des métiers à forte pénibilité)	[G-INP] gestion au cas par cas et dans le cadre de la réglementation [UGA] 36 agents en situation de handicap UGA ont été suivis par l'EAPP en 2025.	[UGA] Favoriser le maintien en emploi des agents en situation de handicap ne pouvant plus exercer leurs activités professionnelles.	[UGA] Poursuivre ces accompagnements et développer des accompagnements prenant en compte les spécificités du handicap.
	Soutenir l'évolution de carrière des agents en situation de handicap	1 - Compenser la difficulté à intégrer un emploi et dans l'avancement de carrière	Promouvoir et développer le dispositif de titularisation des apprentis en situation de handicap à la fin de leur apprentissage	[G-INP] réalisé à chaque fois qu'un poste permanent était disponible pour le faire. [UGA] Absence d'apprenti BOE terminant en 2025 à l'université".	[UGA] Développer le recrutement par l'apprentissage.	[UGA] L'objectif de la convention UGA-FIPHFP entre 2025 et 2028 est de 2 contrats pérennes à l'issue de l'apprentissage BOE.
			Dans la définition des campagnes d'emplois, intégrer la promotion de corps des agents BOE titulaires par le biais du détachement	[G-INP] réalisé à chaque campagne emploi en fonction des demandes reçues [UGA] En 2025, l'établissement a proposé 4 promotions par le dispositif expérimental de promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé, dont : - 3 promotions du corps des ATRF à celui des TECH (de la catégorie C vers la catégorie B). - 1 promotion du corps des TECH à celui des ASI (de la catégorie B vers la catégorie A). L'université a également en 2025 définitivement intégré dans le corps supérieur un agent ayant bénéficié du dispositif expérimental de promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé en 2024. 42 % des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont de catégorie A à l'université. Ce qui fait de la catégorie A la plus représentée de l'effectif des BOE. Ceci est le fruit d'une sensibilisation de plusieurs années tournée vers les enseignants et les catégorie A BIATSS sur les situations de handicap.	[UGA] Promouvoir l'évolution professionnelle des agents BOE.	[G-INP] en l'absence de prolongation au niveau du dispositif de promotion par voie de détachement, une réflexion doit être engagée pour favoriser les parcours professionnels des agents en situation de handicap. [UGA] Poursuivre l'engagement (si le dispositif national est généralisé)
			A l'occasion des campagnes de mobilité et de promotion professionnelles, prendre en compte les situations de handicap par le biais de la sensibilisation/formation des jurys et autres commissions d'avancement	[UGA] Non réalisé	[UGA] Sensibiliser les jurys et autres commissions d'avancement aux spécificités du handicap	[G-INP] développer une offre commune biais de genre/diversité/handicap à destination des recruteurs. A développer au niveau de l'UGA (webinaire sur les questions qu'on ne pose pas par exemple).

3 - Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés		1 - Former à la prise en compte du handicap au travail	Intégrer la question du handicap dans la formation tout au long de la vie (formation ad hoc ou au sein d'autres formations)	[G-INP] intégré dans le cadre des formations au management. Sensibilisation et formations au handicap proposées régulièrement. [UGA] L'université met en place une sensibilisation spécifique au handicap invisible et intégréé la thématique dans les autres formations quand cela s'y prête (management, maître d'apprentissage, ...). De nombreuses autres formations permettent également aux agents en situation de handicap ou à leur encadrant de mieux appréhender leur situation professionnelle (QVCT, stress, gestion d e la voix, écoute active, ...) En parallèle, la Direction de la Prévention des Risques (DPR) a proposé dans le cadre des cycles de conférences ouvertes à tous les agents « les jeudis de la sécurité » des conférences d'initiation en ergonomie avec le travail sur écran et l'initiation au PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et une conférence sur les risques psychosociaux avec « prévenir et mieux vivre le stress au travail ».	[UGA] Former les agents aux spécificités du handicap pour garantir une meilleure intégration des personnes	[UGA] Poursuivre l'engagement.
			Professionaliser et former en continu des acteurs chargés du handicap au travail (recrutement, accompagnement, réseaux internes...)	[UGA] Création du module Moodle « Le handicap pour les Nuls ! », accessible à l'ensemble des personnels de l'université (BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs). Le service de médecine de prévention, les psychologues du travail, la Direction de l'environnement social ont bénéficié, le 11 décembre, d'une formation dédiée aux troubles du spectre autistique réalisée par la psychologue spécialisée Laurence Sirac dans le but d'améliorer la compréhension de ces situations et l'accompagnement des agents concernés. For 4 agents ont suivi la formation « Collaboration Sourd/Entendant dans un collectif de travail (1 session) » afin de mieux comprendre les enjeux de la collaboration Sourd-Entendant, les codes culturels différents et le fait d'être minoritaire dans un collectif de travail. Il s'agissait également de renforcer leurs compétences relationnelles et d'intégrer la question de l'accessibilité dans leurs quotidiens.	[UGA] Former les agents aux spécificités du handicap pour garantir une meilleure intégration des personnes	[G-INP] renforcer les compétences dans les réseaux de proximité. Sensibiliser le recrutement. [UGA] Poursuivre l'engagement.
		2 - Inciter les agents à prendre en compte la dimension du handicap dans leur pratique professionnelle	Renforcer l'information sur le handicap en diversifiant les modalités et supports pour toucher l'ensemble des populations (agent par sexe ou filière, encadrants) et des handicaps (invisibles notamment)	[UGA] 5 sensibilisations ciblées des équipes et/ou du manager par un prestataire externe par le dispositif appui spécifique, sur recommandation du médecin du travail, dans les services où un agent en situation de handicap est présent en 2025. Poursuite des sensibilisations aux handicaps invisibles par le biais d'un outil de réalité virtuelle En août, l'université a diffusé, par sa lettre interne, à l'ensemble de ses agents, un outil permettant aux agents de s'auto-diagnostiquer quant à une éventuelle situation de handicap. Trois actions ont été menées pour la prévention des cancers : Le 13 mai, l'université a proposé à ces agents une conférence de l'Association Sara sur la thématique du cancer et du travail, propmoton de Mars bleu (cancer colorectal), octobre rose (ateliers d'autopalpation + exposition à Valence d'oeuvre sur la thématique) En 2025, 10 articles ont abordé le handicap et l'actualité de la mission dans la lettre interne « Mon Fil Pro » (relai d'action évoqué dans ce tableau de bilan)	[UGA] Améliorer la Sensibilisation sur les spécificités du handicap pour garantir une meilleure intégration des personnes	[G-INP] proposer un rendez-vous RH dédié aux handicaps invisibles [UGA] Poursuivre l'engagement.
			Continuer à diffuser une communication spécifique à l'intention des doctorants, des enseignants et des enseignants-chercheurs	[G-INP] diffusion de la campagne de contrats doctoral handicap. [UGA] Communication existante accessible sur intranet	[UGA] Améliorer la Sensibilisation sur les spécificités du handicap pour garantir une meilleure intégration des personnes	[UGA] Poursuivre l'engagement.

BILAN DES ACTIONS SDPH 2025-2030											
VOLET : L'accessibilité de l'environnement (patrimoine et numérique)											
N°	AXES	N°	OBJECTIFS	N°	ACTIONS inscrites au SDPH	ACTIONS réalisées en 2025	directions/composantes	nom de la personne en charge de l'action	IMPACTS des mesures (jalons /indicateurs)	PROJECTIONS sur les prochaines années (préciser le détail des actions qui seront menées)	date de prévisión de la realisation
3.1	1 -Mise en accessibilité numérique	3.1.1	1 - Répondre aux exigences de la réglementation en matière d'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap	3.1.1.1	Rédaction d'un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique (SPAN)	Contacts avec prestataire Access42 et constitution d'une feuille de route	Vice présidence numérique UGA, Vice présidence Vie étudiante UGA DGD SI UGA	Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Organisation complexe d'un groupe de travail pluri métiers dans un contexte de réorganisation SI. Inscription de la démarche dans SDPH	Organisation d'un nouveau groupe de travail au périmètre resserré autour de la vie étudiante, la communication, la prise en compte SI et la DGD RH pour la sensibilisation et la formation des personnels.	Septembre à décembre 2026
				3.1.1.2	Demande d'appui du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	Avec DGD RH UGA - Direction de l'environnement social sur le volet sensibilisation formation	DGDRH UGA - Direction de l'environnement social DGD SI sur le volet accessibilité numérique DGD Formation CAP sur la mise à disposition étudiants	Cédric Buenerd, DGDRH UGA - Direction de l'environnement social	Organisation SPAN et actualisation audits à programmer en fonction des compétences SI et de l'organisation interne	Un plan pluriannuel a été déposé par la DGD RH et sera affiné en fonction des priorités déterminées par le SPAN et selon la disponibilité des équipes métiers. Plusieurs actions concrètes sont d'ores et déjà prévues en matière d'actualisation et extension des audits d'accessibilité en lien avec l'évolution des plateformes techniques supportant les accès : CMS KSUP et DRUPAL, LCMS Moodle. L'objectif visé est un taux d'accessibilité partiel régulier au-dessus de 75 % des critères du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) à fin 2027 pour l'ensemble des sites et une approche maîtrisée de la mise en accessibilité des progiciels côté SI.	Point à effectuer en cours d'élaboration du SPAN
				3.1.1.3	Demande d'appui au Guichet de financement : Design et accessibilité des produits et services numériques, Direction interministérielle du numérique (DINUM), porteur à définir https://www.numérique.gouv.fr/services/guichet-financement-design-et-accessibilite/	Surgel financements DINUM 2025 et 2026 en faveur des démarches essentielles de l'état	Vice présidence numérique UGA, Vice présidence Vie étudiante UGA DGD SI UGA	Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Organisation interne à prévoir sur vague d'audits à programmer avec difficulté de disposer de prestataires ad hoc compte tenu de la saturation du marché	Formation nécessaire des équipes SI en sensibilisation des démarches transversales d'accessibilité, notamment en utilisant les ressources de formation proposées par la direction interministérielle du numérique (DINUM), la plateforme interministérielle de formation mentor.gouv.fr, l'Association des Référents Accessibilité Numérique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherchen (APRANESR) et l'Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANSTIA).	Etude de faisabilité T4 2026
				3.1.1.4	Programmation budgétaire pluriannuelle selon le SPAN	Selon avancement SPAN	Vice présidence numérique UGA, Vice présidence Vie étudiante UGA, Vice présidence en charge des finances	Instruction Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Selon avancement SPAN	Préconisations incluses au SPAN	Instruction Septembre à Décembre 2026 pour mise en action en 2027 sur période 27-30
				3.1.1.5	Mesures de mise en conformité et audits de conformité ad hoc selon SPAN	Selon avancement SPAN	Vice présidence numérique UGA, Vice présidence Vie étudiante UGA, Vice présidence en charge des finances	Instruction Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Selon avancement SPAN	Préconisations incluses au SPAN	Instruction Septembre à Décembre 2026 pour mise en action en 2027 sur période 27-30
				3.1.1.6	Formation des personnels SI	Repérage des ressources d'autoformation avec la DINUM, la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et la Direction égalité des chances de la DGESIP	DGDSI UGA, DGD RH UGA	Instruction Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Selon préconisations SPAN	Plan de formation à instruire et proposer aux agents via formation continue des personnels et actions spécifiques	Instruction Septembre à Décembre 2026 pour mise en action en 2027 sur période 27-30
				3.1.1.7	Formation des contributeurs des sites web	Affichage audit accessibilité (non conforme) sur sites portails UGA, Grenoble INP UGA	Directions en charge de la communication	Coordination Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Audit complémentaire après améliorations effectué sur site GINP UGA passé à partiellement accessible. Coordination à poursuivre sur tout UGA	Formation webmasters et désignation référents accessibilité numérique en lien avec Association Professionnelle des Référents Accessibilité Numérique de l'ESR	Instruction Septembre à Décembre 2026 pour mise en action en 2027 sur période 27-30
				3.1.1.8	Information à tous les personnels	Identification de ressources de sensibilisation. Convention avec https://www.contentsquare-foundation.org/	Vice présidence numérique DGD RH	Coordination Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux	Mise en ligne sur plateforme pédagogique. Mode de diffusion et modalités d'accès à affiner	Proposition en continu d'un ensemble de ressources mises à disposition des publics administratifs et techniques (sensibilisation) et de ressources spécifiques pour les producteurs de contenus pédagogiques dont enseignants	Instruction en cours en 2026
				3.1.1.9	Ajout d'une clause dans les recrutements	Contexte de prise en compte de l'accessibilité numérique dans la fonction publique d'Etat (DINUM, Services du premier ministre, DGESIP COREALE)	DGD RH	Réglementation + SPAN, Instruction Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux et services métiers concernés	Modalités à affiner et diffuser	Considérer l'accessibilité numérique comme une dimension transversale du SI au même titre que la cybersécurité, la souveraineté ou l'écoresponsabilité	Instruction en cours en 2026
				3.1.1.10	Ajout d'une clause dans les marchés publics	Contexte de prise en compte de l'accessibilité numérique dans la fonction publique d'Etat (DINUM, Services du premier ministre, DGESIP COREALE)	Finances/Achats	Instruction Frédéric Cantaroglou, DGDSI, chargé de projets transversaux et services métiers concernés	Circulaire Premier Ministre relative à la commande publique numérique du 05/02/2026 + SPAN et préconisations DGESIP/COREALE à venir	Considérer l'accessibilité numérique comme une dimension transversale du SI au même titre que la cybersécurité, la souveraineté ou l'écoresponsabilité	Instruction en cours en 2026
				3.1.1.11	Ajout d'une mention d'accessibilité numérique dans les appels à projets internes	Contexte de prise en compte de l'accessibilité numérique dans la fonction publique d'Etat (DINUM, Services du premier ministre, DGESIP COREALE)	Toutes directions	VP Numérique	Réflexion ambitieuse à mener sur le périmètre UGA Grand Etablissement	Instruction à venir selon groupe de travail SPAN et position VPNUM site	Instruction en cours en 2026
3.2	2 - Mise en accessibilité des compus et des bâtiments de l'UGA	3.2.1	1 - Mieux piloter la mise en accessibilité de notre bâti	3.2.1.1	Utiliser la comptabilité analytique dans les outils de gestion financière afin de mieux identifier les travaux d'accessibilité réalisés						
				3.2.1.2	Mettre un suivi régulier de la mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de l'UGA et de ses établissements-composantes.						
				3.2.1.3	Formaliser les interactions entre les directions du patrimoine de l'UGA et de ses établissements-composantes d'une part, et la référente accessibilité du SAH d'autre part, aux différentes phases (faisabilité, études et travaux) des opérations de construction et de rénovation.						
				3.2.1.4	Former les nouveaux conducteurs d'opération à la prise en compte des handicaps						
				3.2.1.5	Pour les ERP, travailler à l'élaboration et la mise à jour des registres d'accessibilité par bâtiment						
		3.2.2	2 - Améliorer l'accessibilité de notre bâti	3.2.2.1	Programmer et prioriser de façon pluriannuelle les travaux spécifiques de mise en accessibilité des locaux selon les termes de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de l'UGA et de ses établissements-composantes.						
				3.2.2.2	Assurer l'accessibilité de toutes les nouvelles constructions : - Briffaut commun						
				3.2.2.3	Systématiquement intégrer l'objectif de mise en conformité accessibilité dans le cadre des opérations de réaménagement et de réhabilitation des bâtiments existants. La qualité d'usage sera privilégiée en allant dès que nécessaire au-delà du niveau strictement réglementaire avec une approche de qualité d'usage optimisée. Pendant la durée de ce SDPH, les opérations prévues incluent : - DLST B - Stendhal (phase 2) - APS B (ascenseur) - Amphi Lemarchand (sanitaires) - ARSH (sanitaires, amphi, ascenseur, signalétique) - MSH (sanitaire, ascenseur, signalétique) - Amphi CRéSI (sanitaire, signalétique, escalier) - Living Viallet (CPERXXV) - Phelma Campus (remplacement systèmes de sécurité incendie)						

BILAN DES ACTIONS SDPH 2025-2030										
VOLET : L'accessibilité de l'environnement (patrimoine et numérique)										
N°	AXES	N°	OBJECTIFS	N°	ACTIONS inscrites au SDPH	ACTIONS réalisées en 2025	directions/composantes	nom de la personne en charge de l'action	IMPACTS des mesures (jalons /indicateurs)	PROJECTIONS sur les prochaines années (préciser le détail des actions qui seront menées)
3.1	1 - Mise en accessibilité numérique	3.1.1	1 - Répondre aux exigences de la réglementation en matière d'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap	3.1.1.1	Rédaction d'un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique (SPAN)					
				3.1.1.2	Demande d'appui du FIPHFP					
				3.1.1.3	Demande d'appui au Guichet de financement : Design et accessibilité des produits et services numériques, Direction interministérielle du numérique (DINUM), porteur à définir https://www.numerique.gouv.fr/services/guichet-financement-design-et-accessibilite/					
				3.1.1.4	Programmation budgétaire pluriannuelle selon le SPAN					
				3.1.1.5	Mesures de mise en conformité et audits de conformité ad hoc selon SPAN					
				3.1.1.6	Formation des personnels SI					
				3.1.1.7	Formation des contributeurs des sites web					
				3.1.1.8	Information à tous les personnels					
				3.1.1.9	Ajout d'une clause dans les recrutements					
				3.1.1.10	Ajout d'une clause dans les marchés publics					
				3.1.1.11	Ajout d'une mention d'accessibilité numérique dans les appels à projets internes					
3.2	2 - Mise en accessibilité des campus et des bâtiments de l'UGA	3.2.1	1 - Mieux piloter la mise en accessibilité de notre bâti	3.2.1.1	Utiliser la comptabilité analytique dans les outils de gestion financière afin de mieux identifier les travaux d'accessibilité réalisés	Mise en place d'un domaine fonctionnel dédié à l'accessibilité (D114A5) dans les outils de gestion financière, permettant l'identification et le suivi des dépenses associées.	DGDPAT-DIRJAF	Sonia Rolland, DGDPAT-DIRJAF	Traçabilité des dépenses liées à l'accessibilité Capacité de consolidation budgétaire à l'échelle UGA Amélioration du pilotage financier des opérations	Généralisation de l'utilisation du code analytique à l'ensemble des opérations concernées Production de bilans annuels consolidés Croisement avec les données Ad'AP pour priorisation des investissements
				3.2.1.2	Mettre un suivi régulier de la mise en place de l'Ad'AP de l'UGA et de ses établissements-composantes.	Élaboration et mise en œuvre d'un tableau de suivi des opérations d'accessibilité piloté par la DGDPAT, intégrant l'état d'avancement des actions.	DGDPAT-DEM & DPPI en lien avec le SAH	Laurence Deligny, DGDPAT-DEM	Vision consolidée de l'avancement de l'Ad'AP Identification des retards et priorités Amélioration de la coordination entre acteurs	Fiabilisation et enrichissement des données de suivi Intégration d'indicateurs de performance (taux de réalisation, délais, coûts)
				3.2.1.3	Formaliser les interactions entre les directions du patrimoine de l'UGA et de ses établissements-composantes d'une part, et la référente accessibilité du SAH d'autre part, aux différentes phases (faisabilité, études et travaux) des opérations de construction et de rénovation.	Mise en place de modalités de coordination opérationnelle : échanges en vice-présidence patrimoine avec les établissements-composantes association de la référente accessibilité (SAH) aux visites de sites, COTECH et validation des projets	DGDPAT, SAH, Établissements-composantes	Julie Asty, SAH	Meilleure prise en compte de l'accessibilité en amont des projets Réduction des risques de non-conformité Fluidification des échanges entre acteurs	Formalisation d'un cadre de gouvernance partagé (VP patrimoine) Intégration systématique de l'accessibilité dans toutes les phases projet Déploiement d'outils collaboratifs de suivi
				3.2.1.4	Former les nouveaux conducteurs d'opération à la prise en compte des handicaps	Sensibilisation des chargés d'opérations (DEM et DPPI) aux enjeux d'accessibilité, en lien avec le SAH (Julie Asty)	DGDPAT-DEM & DPPI en lien avec le SAH	Chargés d'opération DGDPAT-DPPI & SAH	Montée en compétence des équipes-projets Meilleure intégration des exigences réglementaires et d'usage Réduction des reprises ou corrections en phase travaux	Structuration d'un plan de formation formalisé et récurrent Intégration de modules spécifiques (handicaps invisibles, qualité d'usage)
				3.2.1.5	Pour les ERP, travailler à l'élaboration et la mise à jour des registres d'accessibilité par bâtiment	Réalisation des registres d'accessibilité pour les bâtiments livrés récemment (ex : CReSI, Stendhal) et structuration de la démarche avec le SAH.	DGDPAT & SAH	Rémi Piton, DGDPAT-DEM et Julie Asty, SAH	Nombre de registres Mise en conformité réglementaire des bâtiments concernés Amélioration de l'information des usagers	Généralisation des registres à l'ensemble des ERP existants Mise à jour régulière en fonction des travaux réalisés Exploitation des registres pour alimenter le suivi et l'actualisation de l'Ad'AP
		3.2.2	2 - Améliorer l'accessibilité de notre bâti	3.2.2.1	Programmer et prioriser de façon pluriannuelle les travaux spécifiques de mise en accessibilité des locaux selon les termes de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de l'UGA et de ses	Réalisation d'un document unique Ad'Ap "fusionné" issu des 3 Ad'Ap des 3 universités et mis à jour des travaux à réaliser:	DGDPAT & SAH	Rémi Piton, DGDPAT-DEM et Julie Asty, SAH	Liste priorisée validée	Mise en œuvre progressive 2026 : ARSH
				3.2.2.2	Assurer l'accessibilité de toutes les nouvelles constructions : - Briffaut commun - Inspé Savoie	Intégration accessibilité dès conception (Briffaut, Inspé Savoie)	DGDPAT & SAH	Chargés d'opération DGDPAT-DPPI & SAH	Conformité réglementaire et usage	Approche "qualité d'usage" systématique Suivi selon l'ensemble des phases du projet (programmation, études, travaux, livraison)
				3.2.2.3	Systématiquement intégrer l'objectif de mise en conformité accessibilité dans le cadre des opérations de réaménagement et de réhabilitation des bâtiments existants. La qualité d'usage sera privilégiée en allant dès que nécessaire au-delà du niveau strictement réglementaire avec une approche de qualité d'usage optimisée. Pendant la durée de ce SDPH, les opérations prévues incluent : - DLST B - Stendhal (phase 2) - APS B (ascenseur) - Amphi Lemarchand (sanitaires) - ARSH (sanitaires, amphi, ascenseur, signalétique) - MSH (sanitaire, ascenseur, signalétique) - Amphi CReSI (sanitaire, signalétique, escalier) - Living Viallet (CPERXV) - Phelma Campus (remplacement systèmes de sécurité incendie) - Viallet (remplacement systèmes de sécurité incendie)	DLST B : en phase programmation Stendhal 2 : phase programmation MSH : réalisé - LivingLab Viallet (CPERXV) : programmation études AMO réalisée - Phelma Campus : réalisé - Viallet : études et coordination SSI menées - Création d'espaces « refuge » au sein des bâtiments Grenoble INP-UGA : réalisés sur la rénovation de ENSIMAG D.	UGA : DGDPAT-DEM & DPPI, SAH Grenoble INP - UGA : DIRPAT-SMQ & SEM	UGA : chargés d'opération DGDPAT-DPPI & SAH Grenoble INP - UGA : chargés d'opération SMO et coordinateurs techniques du SEM	Nombre d'opérations intégrant l'accessibilité	2026 : DLST B : phase études Stendhal 2 : phase études et travaux Amphi Lemarchand (sanitaires) : réalisation Amphi Cadran solaire (ex CReSI) : en programmation ARSH : réalisation 2027 : APS B (ascenseur) : réalisation DLST B : phase réalisation Stendhal 2 : phase travaux DLST : phase travaux Amphi cadran solaire : phase études et travaux